

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**VILLE DE CERGY**

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
A CARACTERE REGLEMENTAIRE***

**N° 4 - 2021**

**Publié le 12/07/2021**

**Recueil des actes administratifs à caractère réglementaire  
et afférents aux Conseils Municipaux du 29 juin 2021**

**Sommaire N° 04 - 2021**

**Délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2021  
transmises en préfecture jusqu'au 05 juillet 2021**

N°	Objet du dossier
1	ZAC des Linandes - Dénomination des voies et espaces publics du quartier d'habitat
2	Convention de groupement habilitant la CACP dans le Cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE)
3	Fixation des redevances liées à la mise à disposition de quatre logements communaux destinés aux professeurs des écoles
4	Principe de cession de l'ensemble immobilier sis 6 rue Francis Combe dit "Cergy Auto
5	Acquisition d'un bien sis 19 rue Pierre Vogler et cadastré section AL n° 226
6	Bastide - Modification de la délibération n°6 du 22 septembre 2020 portant scission de la copropriété I
7	Mise à jour de la convention d'aide aux particuliers et aux entreprises pour l'enlèvement des tags et graffiti
8	Convention fixant les conditions particulières d'intervention de Cergy Pontoise Aménagement en tant qu'assistant maître d'ouvrage pour la préfiguration du parc urbain des Hauts de Cergy
9	Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°10/21 relatif à la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy
10	Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre n°03/21 d'insertion professionnelle
11	Compte-rendu d'activité 2020 de la concession de distribution de gaz GRDF
12	Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020 de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement à la Ville de Cergy dans le cadre de la concession du lotissement de la Croix Petit
13	Subvention Exceptionnelle au bénéfice de la copropriété B (La bastide) en vue de travaux réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commune dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés
14	Présentation et approbation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Électricités de la région Conflans et Cergy SIERTECC
15	Attribution pour l'année 2021 de subventions à des associations pour leurs actions agissant en faveur du développement durable : b.a.BA , Ecofest/Alternativ network et Ham Stram Gram
16	Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer les avenants au marché n°11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'équipement socio-culturel le ' 12 ' du quartier Axe Majeur Horloge de la ville de Cergy.
17	Modification du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) - Convention Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et Ville de Cergy - Attribution d'un fonds de concours "Matériel spécifique d'éclairage public"

18	Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public d'exploitation des marchés forains
19	Acquisition d'un droit au bail commercial relatif à une cellule sise 2 Place des Touleuses
20	Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement
21	Signature d'une convention de partenariat avec Pass culture pour la mise en place du dispositif Pass Culture mis en place par le ministère de la culture
22	Mise à jour de la grille tarifaire pour les spectacles et activités proposés dans le cadre de la programmation de la grande salle du Douze, de l'Observatoire et de Visages du monde
23	Tarifification de la mise à disposition des locaux au sein des maisons de quartier applicable à partir de la saison 2021/2022
24	Mise à jour de la tarification de la location des équipements sportifs cergysois applicable à partir de la saison 2021/2022
25	Conditions d'utilisation des locaux et grille tarifaire - Visages du Monde
26	Attribution du prix CFD 2021
27	Convention de partenariat Ville de Cergy - ESSEC / Soutien à la chaire d'économie urbaine 2021
28	Signature d'une convention de partenariat entre la ville et l'inspection académique de Versailles au titre de l'éducation artistique et culturelle
29	Subvention Fonds aux Initiatives locales - FIL
30	Revalorisation des tarifs périscolaires et extrascolaires
31	Evolution du règlement des activités périscolaires
32	Attribution d'une subvention à l'association Advena Domi dans le cadre des temps périscolaires du mercredi 2021
33	Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV
34	Attribution d'une subvention à l'association Expli'cité
35	Attribution de subventions aux associations porteuses d'actions en direction des jeunes durant les vacances estivales 2021 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV)
36	Mise en place de la mutuelle communale
37	Rapport 2020 de la délégation de service public pour la crèche des Merveilles gérée par la société Evancia Babilou
38	Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Saffa
39	Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Thiès
40	Prise en charge des frais de mission dans le cadre des coopérations décentralisées Cergy / Thiès, Cergy / Saffa et Cergy / Hué
41	Signature de la convention d'objectifs et de financement "fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" avec la CAF95
42	Présentation des dossiers politique de la ville inscrits au titre de la programmation 2021 du contrat de ville

43	Confirmation de l'engagement de la Ville pour devenir territoire habilité pour l'expérimentation territoires Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD)
44	Versement d'une subvention à l'UDAF
45	Attribution d'une subvention à l'association Convergences Emploi Cergy
46	Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Cergy-Thiès et signature d'une convention d'objectif au titre de la coopération décentralisée Cergy-Thiès entre la ville de Cergy et l'association Solidarité Cergy-Thiès
47	Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet solidarité internationale 2021
48	Attribution d'une subvention à l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Cergy (ACV)
49	Modification de la commission de délégation des services publics
50	Pacte de gouvernance CACP
51	Élection d'un nouvel adjoint au Maire et modification du tableau du Conseil Municipal
52	Majoration des indemnités de fonction des élus
53	Fixation des indemnités de fonction des élus
54	Compte Administratif 2020 Budget Principal
55	Compte administratif 2020 - Budget annexe des activités spectacles
56	Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget Principal
57	Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget annexe des Activités Spectacles
58	Affectation du résultat 2020 du budget principal
59	Budget supplémentaire 2021 au Budget Principal de la ville de Cergy
60	Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)
61	Apurement du compte 1069 du budget principal
62	Créances admises en non-valeur de l'exercice 2021
63	Bilan des Acquisitions et Cessions Immobilières 2020
64	Modification de la mise à jour du tableau des emplois
65	Mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale du 1er janvier au 30 septembre 2021
66	Mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS de Cergy

67	Protocole d'intervention du centre interdépartemental de gestion pour la réalisation d'examens de laboratoire pour les agents de la ville de Cergy
68	Plan de formation 2021-2023 des agents de la Ville de Cergy
69	Remboursement des frais de garde ou d'assistance engagés par les élus
70	Composition des forums de quartier
71	Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de Cergy
72	Délibération cadre relative au temps de travail
73	Mise en place du forfait mobilités durables
74	SPLA - Cergy-Pontoise Aménagement : rapport du mandataire pour l'année 2020
75	Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°13/21 relatif à l'impression des supports de communication pour la Ville de Cergy
76	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre n°05/21 relatif à la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la ville de Cergy
77	Convention relative à l'intervention du centre interdépartemental de gestion pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
78	Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
79	Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines
80	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel de la ville de Cergy



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°1

**OBJET** : ZAC des Linandes - Dénomination des voies et espaces publics du quartier d'habitat

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°1

**OBJET** : ZAC des Linandes - Dénomination des voies et espaces publics du quartier d'habitat

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Linandes, il y a lieu de nommer les voies et espaces publics du quartier d'habitat,

**Considérant** que les travaux d'aménagement des voies et des espaces publics de la ZAC ainsi que les travaux des opérations de logements et d'équipements publics sont en cours de réalisation,

**Considérant** qu'il est indispensable, dans un souci de cohérence et afin d'éviter toute confusion, de ne pas réutiliser des noms de rues qui existent ailleurs sur le territoire de la collectivité.

**Considérant** le travail effectué par les élèves du collège Gérard Philipe sur les thèmes du partage ; de la nature ; des activités agricoles ; des activités du futur et celles de l'innovation,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la dénomination « rue de la fenaison » pour la rue 1

**Article 2 :** Approuve la dénomination « rue des doux épis » pour la rue 2

**Article 3 :** Approuve la dénomination « rue de l'arrosoir » pour la rue 3

**Article 4 :** Approuve la dénomination « rue des champs » pour la rue 4

**Article 5 :** Approuve la dénomination « place des saisons » pour la place 1

**Article 6 :** Approuve la dénomination « place du cœur fleuri » pour la place 2

**Article 7 :** Approuve la dénomination « place des semis » pour la place 3

**Article 8 :** Approuve la dénomination « place Gisèle HALIMI » pour la place n° 4

**Article 9 :** Approuve la dénomination « allée fleurie » pour l'allée 1

**Article 10 :** Approuve la dénomination « allée du passeur d'eau » pour l'allée 2

**Article 11 :** Approuve la dénomination « allée des bois d'or » pour l'allée 3

**Article 12 :** Approuve la dénomination « chemin du lin » pour le chemin

**Article 13 :** Approuve la dénomination « sente des potagers » pour le sentier 1

**Article 14 :** Approuve la dénomination « sente de l'écrin boisé » pour le sentier 2

**Article 15 :** Approuve la dénomination « sente des bosquets » pour le sentier 3

**Article 16 :** Approuve la dénomination « sente des bourgeons » pour le sentier 4

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2

**OBJET** : Convention de groupement habilitant la CACP dans le Cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE)

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°2

**OBJET** : Convention de groupement habilitant la CACP dans le Cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE)

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants et R. 221-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération,

**VU** sa délibération du 2 octobre 2018 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial – Agenda 21 pour la période 2018 – 2023 et l'ensemble des fiches-actions,

**VU** l'avis de la Commission Services Urbains et Ecologie Urbaine du 23 mars 2021,

**VU** le rapport de Marc DENIS présentant le dispositif commun de valorisation des CEE et le projet de convention-cadre de groupement,

**CONSIDERANT** la politique Air-Energie-Climat mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

**CONSIDERANT** que l'article L 221-7 du Code de l'énergie permet aux collectivités, éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie, de se regrouper pour atteindre le seuil d'éligibilité fixé par le cadre réglementaire,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ce regroupement les collectivités concernées désignent l'une d'entre elles qui obtient, pour le compte des bénéficiaires, les CEE correspondant à l'ensemble des actions de maîtrise de demande de l'énergie qu'elles ont, chacune, réalisées,

**CONSIDERANT** le projet de convention-cadre de groupement entre la CACP et les communes intéressées habilitant l'EPCI, dans le cadre d'un dispositif commun, à effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, suite aux opérations d'efficacité énergétique menées par les bénéficiaires.

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la valorisation des CEE, chaque commune se verra reverser 90 % du montant correspondant à la vente des CEE générés par celles de ses opérations réalisées, les 10 % restants étant conservés par la CACP pour assurer le bon fonctionnement du dispositif et les engagements de la CACP (assistance auprès des bénéficiaires, regroupement des dossiers, dépôt et vente sur la plateforme EMMY, ...),

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention-cadre de groupement habilitant la CACP dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, selon le projet annexé,

**Article 2** : Autorise la signature, par le Maire ou son représentant, de la convention avec chaque commune souhaitant intégrer le dispositif

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°3

**OBJET** : Fixation des redevances liées à la mise à disposition de quatre logements communaux destinés aux professeurs des écoles

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°3

**OBJET** : Fixation des redevances liées à la mise à disposition de quatre logements communaux destinés aux professeurs des écoles

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**Considérant** la Commune de Cergy est propriétaire d'anciens logements de fonction destinés aux instituteurs et intégrés dans le domaine public communal dont certains se trouvent aujourd'hui inoccupés,

**Considérant** la volonté de la Commune de Cergy de faciliter l'installation des professeurs nouvellement nommés sur le territoire cergyssois, notamment les jeunes diplômés, en leur proposant des logements à tarifs attractifs,

**Considérant** qu'il est proposé de réserver quatre logements pour ce dispositif dont deux feront l'objet de contrats de multi location, un sera mis à disposition d'une famille et le dernier pourra, selon les dossiers reçus, faire l'objet d'un contrat de multi location ou d'une mise à disposition à une famille.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLECHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la mise à disposition des quatre logements suivant à destinations de professeurs des écoles nommés sur le territoire cergyssois :

- GS CHEMIN DUPUIS – 1<sup>er</sup> étage gauche : Appartement T4 de 88 m<sup>2</sup> \*
- GS CHAT Perché – 8 rue de l'Embellie : Maison de Ville T4 de 108 m<sup>2</sup> avec jardin
- GS Linandes 2<sup>ème</sup> Gauche : Appartement T4 de 85.19 m<sup>2</sup>
- GS CHAT PERCHE – au dessus de la Crèche : Appartement T4 de 94 m<sup>2</sup>

**Article 2 :** Décide de fixer la redevance d'occupation à hauteur de 9 €/ m<sup>2</sup> et par mois hors charge.

**Article 3 :** Précise que ces redevances pourront faire l'objet d'une revalorisation suivant l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> Trimestre de l'INSEE, selon la formule suivante :

**Nouveau loyer = loyer en cours x IRL 2eme Trimestre année N / IRL 2eme Trimestre année N-1**

**Article 4 :** Précise que ces occupations feront l'objet de conventions d'occupation précaire (COP) d'une durée d'un an renouvelable deux fois maximum.

**Article 5 :** Précise qu'en cas de nécessité, tout logement communal pourra être mis à disposition de professeurs des écoles dans les mêmes conditions.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°4

**OBJET** : Principe de cession de l'ensemble immobilier sis 6 rue Francis Combe dit "Cergy Auto"

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°4

**OBJET** : Principe de cession de l'ensemble immobilier sis 6 rue Francis Combe dit "Cergy Auto"

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**Considérant** que la Commune de Cergy souhaite valoriser et consolider la destination du Parc d'Activités Economiques dit Francis Combe situé au sein du Quartier Grand-Centre,

**Considérant** que la Commune de Cergy est propriétaire d'un ensemble immobilier d'une superficie de 9 500 m<sup>2</sup> environ érigé sur un terrain d'une contenance de 7 759 m<sup>2</sup> cadastré section AS n° 4, 5 et 6 sis 6 rue Francis Combe qu'elle souhaite céder dans le cadre d'un appel à projet,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide d'approuver la cession de l'ensemble immobilier sis 6 rue Francis Combe, cadastré section AS n° 4, 5 et 6 d'une superficie de 9 500 m<sup>2</sup> environ édifié sur un terrain d'une contenance de 7 759

m<sup>2</sup> dans le cadre d'un appel à projet,

**Article 2 :** Décide d'approuver le cahier des charges relatif à la cession de cet ensemble immobilier et ci-annexé,

**Article 3 :** Précise que la cession ne pourra être réalisée que sous réserve d'une offre de prix au moins équivalente à l'estimation de France Domaine,

**Article 4 :** Précise que le Conseil municipal se prononcera sur le candidat sélectionné et sur le prix de cession,

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°5

**OBJET** : Acquisition d'un bien sis 19 rue Pierre Vogler et cadastré section AL n° 226

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°5

OBJET : Acquisition d'un bien sis 19 rue Pierre Vogler et cadastré section AL n° 226

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**VU** la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 instituant les Espaces Naturels Sensibles dans le Département,

**VU** La délibération du Conseil Départemental (anciennement Général du Val d'Oise) du 25 février 2000 proposant une politique départementale en faveur des Espaces naturels,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2001 relative au classement en Espaces Naturels Sensibles des zones en bord de l'Oise,

**VU** la délibération du Conseil Départemental (anciennement Général du Val d'Oise) du 22 mars 2002 définissant la notion d'Espace Naturel Sensible (ENS) et les objectifs de la politique ENS proposant une politique d'intérêt local,

**VU** la délibération du Conseil Départemental (anciennement Général du Val d'Oise) du 27 septembre 2002, instaurant un périmètre de droit de préemption ENS d'intérêt local sur la boucle de l'Oise de Cergy,

**VU** l'arrêté du Président du Conseil Départemental (anciennement Général du Val d'Oise) en date du 14 octobre 2002 déléguant à la Commune l'exercice du droit de préemption,

**VU** la convention de partenariat entre la Ville et le Département relative à la gestion de l'Espace Naturel Sensible d'intérêt local de la boucle de l'Oise,

**VU** l'avis de France Domaine en date du 28 avril 2021,

**Considérant** qu'un Espace Naturel Sensible est un espace non bâti (à terme) possédant une valeur intrinsèque écologique, paysagère ou sociale, mais dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable

**Considérant** la politique municipale en faveur des Espaces Naturels d'intérêt local mise en place en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2001,

**Considérant** que la Ville a été informée qu'un bien, sis 19 rue Pierre Vogler, situé dans le périmètre d'intervention prioritaire était en vente,

**Considérant** que l'acquisition du bien permettra la renaturation des berges et leur ouverture au public,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide de l'acquisition d'un bien sis 19 rue Pierre Vogler, cadastré section AL n° 226, d'une contenance de 458 m<sup>2</sup>, sur lequel se trouve érigé un pavillon d'environ 60m<sup>2</sup> au prix de 210 000 euros.

**Article 2 :** Précise que cette somme est composée pour 200 000 euros du prix d'acquisition du bien et pour 10 000 euros d'une commission d'agence.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte et document relatifs à ce dossier.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°6

**OBJET** : Bastide - Modification de la délibération n°6 du 22 septembre 2020 portant scission de la copropriété I

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°6

**OBJET** : Bastide - Modification de la délibération n°6 du 22 septembre 2020 portant scission de la copropriété I

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

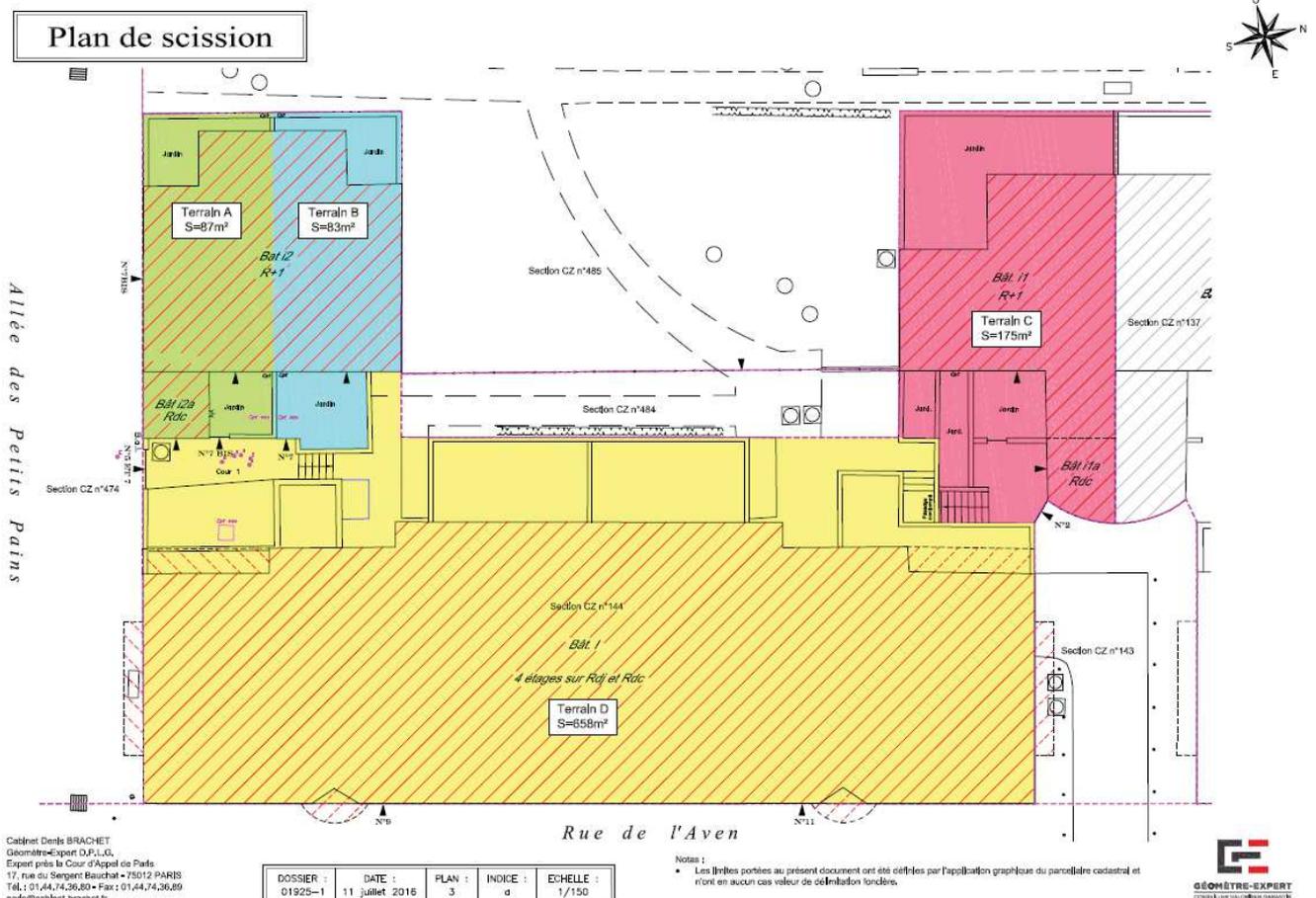
**Considérant** que les modalités de scission d'une copropriété sont possibles lorsqu'un immeuble comporte plusieurs bâtiments et que la division du sol est possible,

**Considérant** que la copropriété I se compose d'un immeuble d'habitation géré par le bailleur social CDC Habitat social et de trois pavillons,

**Considérant** qu'une partie de l'assiette foncière a fait l'objet de divisions correspondant à chaque terrain A, B, C et D,

**Considérant** l'erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n°6 du 22 septembre 2020 désignant le terrain A comme restant propriété de la Ville en lieu et place du terrain B,

**Considérant** que les frais notariés, relatifs à l'élaboration des actes seront pris en charge par la commune de Cergy.



Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Modifie la délibération n°6 du 22 septembre 2020 en ce qu'elle prévoit la scission de la copropriété I de telle manière à ce que la commune devienne propriétaire du terrain A alors qu'en réalité, elle approuve la scission de la copropriété I de telle manière que la commune demeure propriétaire du terrain B,

**Article 2 :** Approuve la scission de la copropriété I de telle manière à ce que la Commune demeure propriétaire du terrain B,

**Article 3 :** Préciser que les frais notariés, relatifs à l'élaboration des actes, seront pris en charge par la commune

**Article 4 :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°7

**OBJET** : Mise à jour de la convention d'aide aux particuliers et aux entreprises pour l'enlèvement des tags et graffiti

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°7

**OBJET** : Mise à jour de la convention d'aide aux particuliers et aux entreprises pour l'enlèvement des tags et graffiti

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la convention présentée en annexe à la présente

**Considérant** que la mise à jour de la convention permet de simplifier la gestion financière des conventions en proposant d'arrondir à l'euro supérieur le coût du mètre linéaire

**Considérant** que la mise à jour de la convention permet de simplifier la gestion administrative des conventions en proposant une reconduction tacite chaque année pendant 3 ans au maximum

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de la convention d'aide aux particuliers et aux entreprises pour l'enlèvement des graffitis

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°8

**OBJET** : Convention fixant les conditions particulières d'intervention de Cergy Pontoise Aménagement en tant qu'assistant maître d'ouvrage pour la préfiguration du parc urbain des Hauts de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°8

**OBJET** : Convention fixant les conditions particulières d'intervention de Cergy Pontoise Aménagement en tant qu'assistant maître d'ouvrage pour la préfiguration du parc urbain des Hauts de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la convention fixant les conditions particulières d'intervention de Cergy Pontoise Aménagement (CPA) en tant qu'assistant maître d'ouvrage pour la préfiguration du parc urbain des Hauts de Cergy

**Considérant** que la Commune de Cergy envisage d'aménager un tènement situé au Nord de la ZAC du moulin à Vent en Parc Municipal.

**Considérant** que la Ville a d'ores et déjà programmé des études préliminaires pour l'année 2021 en vue de déterminer l'ensemble des contraintes attachées à ce terrain (état des sols-servitudes....), de définir les principales caractéristiques de cet équipement et d'élaborer un programme, puis de déterminer les modalités de la sélection d'une équipe de concepteurs de ce futur espace vert.

**Considérant** que la Commune de Cergy s'est rapprochée de Cergy Pontoise Aménagement en vue de définir les missions à réaliser dans le cadre de ce contrat d'Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant légal à signer la convention.

**Article 2** : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette convention fixant les conditions particulières d'intervention de Cergy Pontoise Aménagement (CPA) en tant qu'assistant maître d'ouvrage pour la préfiguration du parc urbain des hauts de cergy.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°10/21 relatif à la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°9

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°10/21 relatif à la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 juin 2021,

**Considérant** que le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 15/03/2021, un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy.

**Considérant** que cet appel d'offres ouvert est passé en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ainsi qu'en application des articles R. 2162-2, R. 2162-5 et R. 2162-6 du Code de la commande publique et qui sont aux relatifs aux accords-cadres.

**Considérant** que la consultation n'est pas allotie.

**Considérant** que la consultation est passé sous la forme d'une consultation mixte avec une partie à prix global et forfaitaire, une partie à bons de commande en application des articles R. 2162-3, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et une partie à marchés subséquents en application des articles R. 2162-7 à R. 2162-9 du Code de la commande publique.

**Considérant** que l'accord-cadre est mono-attributaire en application de l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique et sans montant minimum ni maximum en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique.

**Considérant** que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint.

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif à la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy, a été envoyé en publication le 15 mars 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr).

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée le 15 avril 2021 à 12 heures, 3 candidats ont déposé un dossier.

**Considérant** que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

**Considérant** qu'au regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 04 juin 2021 a attribué l'accord-cadre à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

**ERI**, sise 45 rue de la Prairie à FONTENAY SOUS BOIS (94120)

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLECHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de l'accord-cadre mono-attributaire n°10/21 relatif à la fourniture, la pose, la mise en service et l'entretien du mobilier de gestion d'accès de la Ville de Cergy.

**Article 2** : Précise que l'accord-cadre n'est pas alloti.

**Article 3** : Précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, avec une partie forfaitaire, une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents, passé sans montant minimum ni montant maximum annuel.

**Article 4** : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total conformément à l'article L2125-1 du CCP.

**Article 5** : Autorise le maire ou son représentant légal à signer l'accord-cadre mono-attributaire n° 10/21 ainsi que tous les bons de commande ou tous les marchés subséquents et les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents avec la société suivante :

ERI, sise 45 rue de la Prairie à FONTENAY SOUS BOIS (94120), pour un montant global forfaitaire annuel de 6 840 € HT, soit 8 208 € TTC.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°10

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre n°03/21 d'insertion professionnelle

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°10

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord-cadre n°03/21 d'insertion professionnelle

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 juin 2021,

**Considérant** que le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 29 mars 2021, une procédure adaptée spécifique ayant pour objet l'insertion et la qualification professionnelles pour la ville de Cergy.

**Considérant** que cette procédure est passée en application des articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3° du Code de la Commande Publique. Il fait partie des accords-cadres réservés en application des articles L. 2113-12 et L. 2113-13 du Code de la commande publique.

**Considérant** que cet accord-cadre est mono-attributaire, selon l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique, et est passé sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel en application de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

**Considérant** que cet accord-cadre est composé d'une partie à prix global et forfaitaire, en application de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique, d'une partie à bons de commande en application des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique et d'une partie à marchés subséquents en application de l'article R. 2162-7 du Code de la commande publique.

**Considérant** que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint, pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif à l'insertion et la qualification professionnelles pour la ville de Cergy, a été envoyé en publication le 29 mars 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr).

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée le 26 avril 2021 à 12 heures, 2 candidats ont déposé un dossier, contenant une ou plusieurs offres selon les lots auxquels ils ont soumissionné.

**Considérant** que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans

Jun 2021 a attribué l'accord-cadre à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Pour le lot n°1 : prestation de nettoyage de la voirie communale,
  - Société ESPERER 95, sise 1 Ancienne Route de Rouen, 95300 Pontoise
- Pour le lot n°2 : prestation de nettoyage des cours et espaces verts des groupes scolaires,
  - Société ESPERER 95, sise 1 Ancienne Route de Rouen, 95300 Pontoise

- Pour le lot n°3 : prestation de nettoyage des sentes du village et des terrains communaux,
  - Société ESPERER 95, sise 1 Ancienne Route de Rouen, 95300 Pontoise

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de l'accord-cadre mono-attributaire n°03/21 relatif à l'insertion et la qualification professionnelles pour la ville de Cergy.

**Article 2** : Précise que l'accord-cadre est alloué comme suit :

Lot 1 : prestation de nettoyage de la voirie communale

Lot 2 : prestation de nettoyage des cours et espaces verts des groupes scolaires

Lot 3 : prestation de nettoyage des sentes du village et des terrains communaux

**Article 3** : Précise que l'accord-cadre mono-attributaire est composé d'une partie forfaitaire de 26 879 € HT pour le lot 1, de 20 915 € HT pour le lot 2, de 44 718 € HT pour le lot 3, d'une partie à bons de commande et d'une partie à marchés subséquents, sans montant minimum ni montant maximum annuel.

**Article 4** : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 pour sa 1<sup>ère</sup> période d'exécution. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an (soit une fin de marché au 31/12/2024).

**Article 5** : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer l'accord-cadre mono-attributaire n° 03/21 ainsi que tous les bons de commande ou tous marchés subséquents et les actes d'exécution (avenants,

actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents avec la société suivante :

- Pour le lot 1 : Prestation de nettoyage de la voirie communale, Association ESPERER 95, sise 1 Ancienne route de Rouen 95300 Pontoise, pour un montant de la DPGF de 26 879 € HT.
- Pour le lot 2 : Prestation de nettoyage des cours et espaces verts des groupes scolaires, Association ESPERER 95, sise 1 Ancienne route de Rouen 95300 Pontoise, pour un montant de la DPGF de 20 915 € HT.
- Pour le Lot 3 : Prestation de nettoyage des sentes du village et des terrains communaux, Association ESPERER 95, sise 1 Ancienne route de Rouen 95300 Pontoise pour un montant de la DPGF de 44 718 € HT.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°11**

**OBJET** : Compte-rendu d'activité 2020 de la concession de distribution de gaz GRDF

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°11

**OBJET** : Compte-rendu d'activité 2020 de la concession de distribution de gaz GRDF

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'avis de la CCSPL du 08 juin 2021

**VU** le rapport d'activité ci-joint

**Considérant** que la gestion de la distribution de gaz a été concédée en 2000 à GRDF pour une durée de 30 ans et que dans le cadre de ce traité, GRDF a pour obligation la gestion et le suivi des installations moyennes et basses tensions.

**Considérant** que le délégataire fourni à la Ville, conformément aux textes en vigueur, un compte rendu annuel d'activité qui est présenté à la commission consultative des services publics locaux qui émet un avis.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte du compte-rendu d'activité 2020 de la concession de distribution de gaz

**Article 2 :** Valide l'avis de la commission

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°12

**OBJET :** Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020 de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement à la Ville de Cergy dans le cadre de la concession du lotissement de la Croix Petit

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents :** Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés :** Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°12

**OBJET** : Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2020 de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement à la Ville de Cergy dans le cadre de la concession du lotissement de la Croix Petit

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Vu** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)

**Vu** l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme

**Vu** la délibération n°31 B du Conseil Municipal en date du 23 février 2006 concernant la concession d'aménagement relative à l'opération de rénovation urbaine du quartier de la Croix Petit – Chênes d'Or et de ses accès

**Vu** la délibération n°29 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006 concernant la convention de gestion urbaine de proximité du quartier de la Croix Petit – Chênes d'Or avec SCIC Habitat Ile de France

**Vu** la délibération n°41 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2006 concernant la garantie d'emprunt au concessionnaire, aménageur du lotissement de la Croix petit

**Vu** la délibération n°38 du Conseil Municipal du 29 juin 2006 concernant le traité de concession relatif à l'opération de lotissement de l'îlot de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006 concernant la charte locale d'insertion du quartier de la Croix Petit – Chênes d'Or

**Vu** la délibération n°46 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 concernant l'approbation du CRACL 2007

**Vu** la délibération n°47 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 concernant l'avenant n°1 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2009 concernant l'approbation du CRACL 2008 **Vu** la délibération n°41 du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2009 concernant l'avenant n°2 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°11 du Conseil Municipal en date du 03 septembre 2010 concernant l'approbation du CRACL 2009

**Vu** la délibération n°52 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2010 concernant l'avenant n°3 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2011 concernant l'approbation du CRACL 2010 **Vu** la délibération n°44 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2011 concernant l'avenant n°4 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 concernant la convention de participation entre la CACP, la Ville de Cergy et la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement pour le financement par la CACP d'une partie des travaux d'aménagement des voiries périphériques de l'îlot de la Croix Petit au titre de la réalisation des voies de transport en commun et des pistes cyclables dans le cadre du lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°18 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 concernant l'approbation du CRACL 2011

**Vu** la délibération n°19 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2012 concernant l'avenant n°5 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2013 concernant l'approbation du CRACL 2012 **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2013 concernant l'avenant n°6 au traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°17 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 concernant l'approbation du CRACL 2013

**Vu** la délibération n°21 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 concernant l'approbation du CRACL

2014

**Vu** la délibération n°31 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016 concernant l'approbation du CRACL 2015

**Vu** la délibération n°03 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017 concernant l'approbation du CRACL 2016

**Vu** la délibération n°03bis du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017 concernant l'avenant n°7 de prorogation du traité de concession pour le lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°02 du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 concernant l'approbation du CRACL 2017

**Vu** la délibération n°27 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 concernant l'approbation du CRACL 2018

**Vu** la délibération n°27bis du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 concernant l'approbation de l'avenant n°8 au traité de concession relatif au lotissement de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°27ter du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 concernant l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de participation entre la Ville, la CACP et la SPLA dans le cadre de l'aménagement des voiries périphériques de la Croix Petit

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 concernant l'approbation du CRACL 2019

**Considérant** que l'opération de Rénovation Urbaine du quartier Croix Petit – Chênes d'Or fait l'objet d'une convention ANRU signée notamment par la Ville, l'Etat et les différents partenaires de l'opération, le 26 septembre 2005.

**Considérant** qu'après mise en concurrence, et par délibération en date du 23 février 2006, le Conseil Municipal a confié à la SEM Cergy-Pontoise Aménagement, les tâches nécessaires à la réalisation de l'aménagement du lotissement du quartier de la Croix Petit dans le cadre d'une concession d'aménagement.

**Considérant** que la SEM Cergy-Pontoise Aménagement est concessionnaire du lotissement du quartier de la Croix Petit depuis la notification du marché en date du 17 août 2006.

**Considérant** que dans le cadre juridique des concessions d'aménagement, tous les opérateurs concessionnaires doivent produire des CRACL (Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale) et que cette obligation est d'ailleurs rappelée à l'article 21 du Traité de Concession de la Croix Petit.

**Considérant** que la SEM Cergy-Pontoise Aménagement, devenue SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) le 12/10/2009, puis SPL (Société Publique Locale) le 25/01/2021, a donc présenté son CRACL à la ville de Cergy et fait apparaître son activité et son bilan financier au 31 décembre 2020.

**Considérant** qu'il ressort que les actions engagées par Cergy-Pontoise Aménagement en 2020 ont porté sur :

- La levée des réserves des travaux d'espaces verts de la dernière phase du parc et des voies périphériques (abords du lot A2),
- Les travaux visant à remédier à la problématique des infiltrations d'eaux pluviales dans la chambre de vanne du réseau de chauffage urbain,
- Le suivi financier de l'opération et plus particulièrement le solde de la participation CACP aux équipements publics,
- La préparation de la clôture d'opération via notamment la collecte des documents nécessaires à la clôture et l'établissement des fiches financières par ouvrage.

**Considérant** qu'à fin 2020, les travaux des constructeurs sont terminés et l'ensemble des programmes de construction livré.

**Considérant** que l'année 2021 sera dédiée à l'achèvement de la clôture de l'opération comprenant notamment :

- La mise en œuvre d'une campagne de photographies par drone, permettant d'évaluer l'évolution et la finalisation de l'opération,
- Si nécessaire, la mise en œuvre de travaux ponctuels de reprise d'ouvrages strictement liés aux opérations de clôture,
- Le solde de l'ensemble des engagements,
- La remise des ouvrages de chacun des secteurs de l'opération,
- La rétrocession foncière des 6 parcelles identifiées par le géomètre de l'opération à la commune de Cergy, y compris plans de géomètre complémentaires si nécessaire.

**Considérant** que la totalité de la participation de la Ville de Cergy a été facturée au 31 décembre 2012 et que la dernière échéance a été réglée début 2013.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale au 31 décembre 2020 (joint en annexe) présenté par la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement dans le cadre de sa concession pour le lotissement de la Croix Petit.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°13

**OBJET** : Subvention Exceptionnelle au bénéfice de la copropriété B (La bastide) en vue de travaux réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commune dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°13

**OBJET** : Subvention Exceptionnelle au bénéfice de la copropriété B (La bastide) en vue de travaux réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commune dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que La copropriété B est située sur l'îlot BASTIDE faisant partie du quartier Axe Majeur- et regroupe 22 appartements.

**Considérant** que cette copropriété doit procéder à des travaux réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commun, pour un montant de 6 974 € TTC.

A ce titre la copropriété sollicite un accompagnement de la Ville sur la politique du Fonds d'aide.

**Considérant** que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

**Considérant** que les équipements de fermeture, objet des travaux, subissent une forte pression engendrant une usure prématurée au regard de la surfrequentation du quartier les jours de marché

**Considérant** que au regard de l'intérêt général que présente cette intervention pour la sécurisation de la résidence, les travaux projetés par la copropriété sont éligibles au dispositif du fonds d'aide, car ils participent à la préservation de la sécurité de habitants de cette résidence en situation de fragilité.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Accorde une subvention exceptionnelle à la copropriété B pour un montant de 6 974 €, soit 100% du montant des travaux

**Article 2**: Autorise le Maire ou son représentant légal à Signer la convention de subvention avec la copropriété B.

**Article avant dernier**: Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final**: Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°14

**OBJET** : Présentation et approbation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Électricités de la région Conflans et Cergy SIERTECC

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°14

**OBJET** : Présentation et approbation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Électricités de la région Conflans et Cergy SIERTECC

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la délibération n°2021-03-02 du SIERTECC approuvant le rapport d'activité

**VU** le rapport d'activité 2019

**Considérant** que le SIERTECC a pour obligation de présenter, chaque année, à l'ensemble des communes adhérentes son bilan d'activités n-1 et toutes les communes adhérentes (14) du Syndicat doivent délibérer sur ledit rapport,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa

publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°15

**OBJET** : Attribution pour l'année 2021 de subventions à des associations pour leurs actions agissant en faveur du développement durable :b.a.BA , Ecofest/Alternativ network et Ham Stram Gram

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°15

**OBJET** : Attribution pour l'année 2021 de subventions à des associations pour leurs actions agissant en faveur du développement durable :b.a.BA , Ecofest/Alternativ network et Ham Stram Gram

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que la Ville de Cergy souhaite soutenir les actions d'associations qui agissent sur l'un ou plusieurs des piliers du développement durable, en leur attribuant une subvention pour l'année 2021

**Considérant** que b.a.BA, association qui développe des projets d'animations, d'agroécologie, culinaires à taille humaine et à vocation pédagogique, aborde l'éducation à l'environnement et au développement durable et que ces actions à Cergy consistent en l'animation sur le quartier Axe Majeur Horloge d'ateliers mensuel pour les enfants sur la résidence Chat Perché et ateliers d'été jeunesse sur la résidence Gros Caillou ainsi que des ateliers pour adultes sur la résidence Gros Caillou.

**Considérant** que depuis plusieurs années, b.a-BA s'investit auprès des cergysois ce qui a permis la création de liens privilégiés grâce à des jardins qui portent une forte valeur écologique au sens large du terme.

**Considérant** que Alternativ network, est l'association qui a mis en oeuvre l'ecofest Festival sur le thème du développement durable, la Ville souhaite soutenir ce collectif qui avec cet événement souhaite développer une vitrine d'initiatives locales par l'action positive et la mise en valeur des entreprises, associations etc qui agissent dans le domaine du développement durable et développer un nouveau temps de rencontres et d'échanges.

**Considérant** l'association que Ham Stram Gram est une jeune association qui développe pour la seconde année consécutive une approche pro-active des problèmes rencontrés comme la gestion des déchets et la prise en compte de la pollution qu'ils créent sur les bords d'Oise et que la Ville souhaite lui attribuer une subvention pour pérenniser l'activité de nettoyage des berges.

**Considérant** que comme chacune de ces associations participe à l'animation d'activités de sensibilisation, et de formation pour faire évoluer les comportements individuels et collectifs, promouvoir l'eco responsabilité et ainsi contribuer aux actions visant à faire de Cergy une ville durable, la Ville souhaite leur renouveler son soutien en 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Attribue une subvention de 5.500 euros à b.a.BA

**Article 2** : Attribue une subvention de 2. 470 euros à Ecofest /Alternativ network

**Article 3** : Attribue une subvention de 400 euros à Ham Stram Gram

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°16

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer les avenants au marché n°11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'équipement socio-culturel le ' 12 ' du quartier Axe Majeur Horloge de la ville de Cergy.

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°16

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer les avenants au marché n°11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'équipement socio-culturel le ' 12 ' du quartier Axe Majeur Horloge de la ville de Cergy.

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139-2, 139-5 et 140,

**VU** le PV de la CAO en date du 4 juin 2021

**Considérant** que le projet de réhabilitation de l'équipement socio-culturel le « 12 » trouve son origine dans le Grand Projet Urbain du quartier de la Bastide pour redynamiser et renforcer l'image et la centralité du quartier Axe Majeur Horloge et que ce nouveau projet stratégique par son impact culturel et social favorisera la vie du quartier et de la jeunesse tout en rénovant les équipements publics vieillissant du quartier et en les mettant aux normes en matière d'accessibilité et d'économie d'énergie.

**Considérant** qu'il est proposé au Conseil Municipal, en cette séance du 29 juin 2021 d'autoriser le Maire ou son Représentant Légal à signer des avenants relatifs à des travaux supplémentaires nécessaires au parfait achèvement de l'équipement socioculturel, avec les sociétés suivantes :

- ✓ Lot 2 – Aménagement intérieurs : Société Patrimoine et Rénovation
  - o Avenant 2 pour un montant de 78 308,47 euros HT
- ✓ Lot 3 – CVC : Société UTB
  - o Avenant 3 pour un montant de 59 399,49 euros HT
- ✓ Lot 4 – Electricité courants forts – Courants faibles : Société CESA SAS,
  - o Avenant 3 pour un montant de 52 726,41 euros HT

**Considérant** que lors de l'exécution des travaux, des prestations supplémentaires et modificatives ont été demandées aux entreprises et que l'origine de ces travaux supplémentaires et modificatifs ont deux motivations, à savoir :

- Certains travaux non prévus dans le cadre du marché initial se sont avérés nécessaires à la bonne réalisation du Projet,

- Les gestionnaires et utilisateurs de l'équipement ont souhaité des améliorations de certaines prestations.

**LOT 2 : Entreprise PATRIMOINE ET RENOVATION** : travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 78 308,47 € HT.

**LOT 3 : Entreprise UTB** : travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 59 399,49 €HT.

**LOT 4 : Entreprise CESA** : travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 52 726,41 €HT.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes des avenants aux lots 2, 3, 4, du marché n°11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du « 12 » ayant pour objet l'intégration de travaux supplémentaires.

**Article 2** : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer l'**avenant n°2** marché n° 11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du « 12 » prenant en compte les travaux supplémentaires et modificatifs avec le titulaire du **lot n°2** – Aménagements intérieurs, la société PATRIMOINE ET RENOVATION SA sise au 57, avenue MICHELET 93 400 Saint-Ouen portant le marché initial de 2 795 291.61€ HT soit 3 354 349.93 € TTC à 3 103 454,42 € HT soit 3 724 145,30 € TTC, correspondant à une augmentation de 11,02 %

**Article 3** : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer l'**avenant n°3** marché n° 11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du « 12 » prenant en compte les travaux supplémentaires et modificatifs avec le titulaire du **lot n°3** – CVC, à la société UTB, sise au 159 avenue Jean Lolive, Pantin (93695) portant le marché initial de 1 615 967 € HT soit 1 939 160.40 € TTC à 1 924 119,09 € HT soit 2 308 942,91 € TTC, correspondant à une augmentation de 19,07%

**Article 4** : Autorise le Maire ou son représentant légal à Signer l'**avenant n°3** marché n° 11/18 pour la réalisation des travaux de réhabilitation du « 12 » prenant en compte les travaux supplémentaires et modificatifs avec le titulaire du **lot n°4** – Electricité courants forts – Courants faibles, la société CESA SAS, sise au 37 Route de Vaugirard 92190 MEUDON portant le marché initial de 1 463 918,71 € HT soit 1 756 702,45 € TTC à 1 886 005,65 € HT soit 2 263 206,78 TTC, correspondant à une augmentation de 28,83 %.

**Article 5** : Autorise le Maire ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer les avenants n° 2 au lot 2, n°3 au lot 3 et n° 3 au lot 4 du marché 11/18 et tous les actes afférents avec les sociétés PATRIMOINE ET RENOVATION, UTB et CESA.

**Article 6** : Précise qu'en sa séance du 4 juin 2021, la CAO a émis un avis favorable.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°17

**OBJET** : Modification du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) - Convention Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et Ville de Cergy - Attribution d'un fonds de concours "Matériel spécifique d'éclairage public"

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°17

**OBJET** : Modification du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) - Convention Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et Ville de Cergy - Attribution d'un fonds de concours "Matériel spécifique d'éclairage public"

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** la délibération du 4 juin 2013 du Conseil Communautaire de l'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a adopté un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) définissant une stratégie de mise en lumière et d'éclairage des espaces publics ainsi qu'un type de matériel spécifique par typologie d'espaces et de leurs usages,

**Considérant** que le déploiement du SDAL prend ensuite la forme d'un programme de travaux, financé dans le cadre d'un contrat de partenariat avec CINERGY SAS, conclu le 28 juin 2013 pour une durée de 18 ans,

**Considérant** que dans le cadre de la réalisation de certaines des opérations de ce programme, la Commune de Cergy a souhaité déroger au type de matériels défini au SDAL.

**Considérant** que pour la Ville de Cergy, les modifications demandées concernent la rue de l'Amiral

**Considérant** que les coûts supplémentaires qu'impliquent les changements de matériels demandés sont supportés par la Commune, conformément à l'article L. 5216-5 VI du CGCT, dans le cadre de la présente convention d'attribution de fonds de concours.

**Considérant** que les coûts supplémentaires d'investissement seront supportés par les Villes et plus particulièrement la Ville de Cergy, conformément à l'Article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la présente convention d'attribution des fonds de concours « Matériel spécifique d'éclairage public »,

**Considérant** qu'en fonctionnement, chaque point lumineux supplémentaire fera l'objet d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition d'installations, établi lors de la conclusion du contrat de partenariat,

**Considérant** que conformément à la CLECT, le coût viendra en diminution de l'attribution de compensation à hauteur de 190€ par point et par an, afin de compenser les différents coûts énergétiques et d'exploitation,

**Considérant** que les participations totales de la Ville de Cergy se répartissent de la façon suivante :

En investissement :

La participation totale au surcoût qu'implique le changement de matériel demandé est de 7 067,65 € TTC, incluant une provision de 8% pour aléas, sur lequel sera déduite la FCTVA par la CACP. Ce montant est un plafond qui sera ajusté au coût réel des travaux.

En fonctionnement :

Chaque point lumineux supplémentaire, rendu nécessaire par le changement de matériel, fera l'objet d'un avenant au Procès-Verbal de Mise à disposition d'installations. Conformément à la CLECT, la commune de Cergy verra son attribution de compensation diminuer de 190 € par an et par point lumineux supplémentaire afin de compenser les différents coûts énergétiques et d'exploitation. Le nombre de points lumineux supplémentaires estimatif est de 2.

**Considérant** que les chiffres présentés sont prévisionnels et établis en phase étude et que le versement du fond de concours sera ajusté aux travaux réellement réalisés et devra être versé à la CACP dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date d'émission du titre de recette par la CACP.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la convention d'attribution d'un fonds de concours « Matériel spécifique d'éclairage public » pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la dérogation au Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

**Article 2** : Autorise le maire ou son représentant légal à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours « Matériel spécifique d'éclairage public » pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la dérogation au Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

**Article 3** : Précise que les crédits d'investissement seront prévus au budget 2022.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

de la présente délibération.

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°18

**OBJET** : Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public d'exploitation des marchés forains

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°18

**OBJET** : Rapport d'activité 2020 de la délégation de service public d'exploitation des marchés forains

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public et au rapport d'activité.

**Considérant** la présentation du rapport d'activité 2020 du titulaire de la délégation de service public d'exploitation des marchés forains de la ville, la société SOMAREP.

**Considérant** que le délégataire fournit à la Ville, conformément aux textes en vigueur, un rapport annuel d'exploitation qui est présenté à la commission consultative des services publics locaux qui émet un avis

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1** : Prend acte du rapport d'activité 2020 du délégataire

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°19**

**OBJET** : Acquisition d'un droit au bail commercial relatif à une cellule sise 2 Place des Touleuses

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°19

**OBJET** : Acquisition d'un droit au bail commercial relatif à une cellule sise 2 Place des Touleuses

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

**VU** la décision municipale n° 35/2020 en date du 2 avril 2020 relative à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition des murs de trois cellules commerciales sises Place des Touleuses,

**Considérant** que la Commune de Cergy est propriétaire des lots 301, 302, 306 et 307 dépendant de l'ensemble immobilier sis à Cergy, Centre Commercial « Les Touleuses » 2 Place des Touleuses, cadastré section BH n° 85, 100, 191 et 192, suite à l'exercice de son droit de préemption urbain.

**Considérant** que la Ville souhaite développer l'offre médicale au sein de ses différents quartiers,

**Considérant que** deux cellules sont actuellement occupées,

**Considérant** que le gérant d'une des cellules, correspondant à un commerce de type restauration rapide, a fait part à la Commune de son souhait de céder son droit au bail,

**Considérant** qu'en se portant acquéreur, la Commune s'assure de la maîtrise du local,

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de l'acquisition du droit au bail correspondant à un local de 68.26 m<sup>2</sup> avec une réserve de 26.95 m<sup>2</sup>, pour un montant de 25 000 euros net vendeur.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte ou document nécessaire à cette acquisition.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°20

**OBJET** : Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°20

OBJET : Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant des marchés forains de Cergy,

**VU** l'avis de la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL) en date du 09 juin 2021,

**Considérant** que la convention actuelle de délégation de service public des marchés forains arrive à échéance au 31 août 2022,

**Considérant** que, conformément à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal se prononce sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la CCSPL,

**Considérant** qu'après analyse comparative des différents modes de gestion possible, la CCSPL a donné un avis favorable au renouvellement du mode de gestion déléguée du service public pour l'exploitation des marchés forains,

**Considérant** que le recours à la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de ce service, comme le démontre le rapport de principe, présente les avantages majeurs pour la commune (transfert des risques technologiques, économiques et commerciaux au délégataire, gestion du personnel, gestion administrative du service, versement d'une redevance à la Ville), sans entraîner un surcoût pour les usagers grâce en particulier aux économies d'échelle réalisées par les exploitants,

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains,

**Article 2** : Précise qu'il s'agit d'une délégation de service public avec affermage et redevances,

**Article 3** : Approuve le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

**Article 4** : Autorise le Maire ou son représentant légal à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet,

**Article 5** : Précise que le Conseil Municipal sera saisi par le Maire du choix du Délégué auquel il aura procédé et se prononcera sur ce choix ainsi que sur le futur contrat de délégation du service public,

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,

**Article final** : Précise que le Maire et le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°21

**OBJET** : Signature d'une convention de partenariat avec Pass culture pour la mise en place du dispositif Pass Culture mis en place par le ministère de la culture

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°21

**OBJET** : Signature d'une convention de partenariat avec Pass culture pour la mise en place du dispositif Pass Culture mis en place par le ministère de la culture

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant que** le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Le dispositif a été amorcé en juin 2019 et expérimenté dans 14 départements et va désormais être généralisé sur tout le territoire national.

**Considérant que** doté d'un crédit de 300 euros pour tous les jeunes âgés de 18 ans sans autre condition que leur âge et valable pendant deux ans, le Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ; c'est autant un dispositif d'aide financière qu'un outil centralisant l'information artistique et culturelle d'un territoire.

**Considérant que** sont éligibles au Pass Culture les visites de lieux culturels, les cours et ateliers, les places et abonnements (spectacle, cinéma, festival), les achats de livres, DVD, disques, instruments de musique, jeux vidéo, abonnements en ligne.

**Considérant qu'**afin de pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture.

**Considérant que** la volonté de la Ville de Cergy est d'encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques,

**Considérant** l'intérêt pour la ville de participer au dispositif Pass Culture porté par la SAS (société par actions simplifiée) Pass Culture

**Considérant** le remboursement assuré par la SAS Pass Culture suite aux transactions effectuées dans le cadre du dispositif ;

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : autorise le maire ou son représentant, à signer une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture.

**Article 2** : Signe tout document y afférent, notamment conventions et demandes de versement

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°22

**OBJET** : Mise à jour de la grille tarifaire pour les spectacles et activités proposés dans le cadre de la programmation de la grande salle du Douze, de l'Observatoire et de Visages du monde

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°22

**OBJET** : Mise à jour de la grille tarifaire pour les spectacles et activités proposés dans le cadre de la programmation de la grande salle du Douze, de l'Observatoire et de Visages du monde

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiant l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

**Considérant** qu'une grille tarifaire unifiée pour l'Observatoire et Visages du Monde a été élaborée en 2018 afin de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre culturelle sur la Ville,

**Considérant** que cette grille simple et lisible fait la preuve de son bon fonctionnement, de sa souplesse et son adaptabilité aux différentes propositions portées par la Ville et qu'il convient donc de la conserver entièrement,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajouter la grande salle du Douze aux lieux concernés par la grille tarifaire,

**Considérant** que la grande salle du Douze offre la possibilité d'accueillir des artistes de grande notoriété, potentiellement plus coûteux, et que la création d'un tarif supplémentaire permettra de favoriser la bonne mise en œuvre budgétaire des spectacles concernés,

**Considérant** qu'une étude a été menée afin de déterminer le montant de ce tarif supplémentaire,

**Considérant** que la création d'un nouveau tarif nécessite une nouvelle dénomination de l'ensemble des catégories de tarifs,

**Considérant** qu'il est nécessaire de conserver une grille tarifaire qui s'adapte à la réalité sociologique de la population locale, à travers une attention à tous les publics, par la confirmation des critères d'éligibilité aux tarifs réduits déjà en vigueur :

- Moins de 25 ans
- Etudiants
- Bénéficiaires des minimums sociaux
- Demandeurs d'emploi
- Agents de la ville de Cergy
- Elèves du CFD uniquement pour les spectacles de danse
- Familles nombreuses

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la grille tarifaire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Type de spectacle ou d'activité	Tarif plein	Tarif réduit
<b>Spectacle catégorie A (nouveau)</b>	<b>25 €* </b>	<b>17€*</b>
Spectacle catégorie B	20€ *	12€ *
Spectacle catégorie C	12 € *	7€*
Spectacle catégorie D	6€ *	4€ *
Spectacle Jeune public	3€ *	
Groupes scolaires et constitués	1 €	
Ateliers, stages, workshop, masterclass, projections de films, conférences	2,50 € de l'heure *	
Campus danse (stage de danse intensif)	25 € *	
Tarif couplé masterclass + spectacle	15 € *	

\* A ces tarifs, il conviendra au public d'ajouter les commissions éventuelles de prestataires tiers pour les billetteries réservées en ligne. Ces commissions sont perçues directement par le prestataire. Pour exemple, en 2021, le prestataire weezevent perçoit une commission de 0.99 € par billet acheté en ligne.

**Article 2** : Applique cette grille tarifaire à compter du 1er juillet 2021

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### Conséquences budgétaires

Les recettes sont prévues au budget 2021

Le Maire

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°23

**OBJET** : Tarification de la mise à disposition des locaux au sein des maisons de quartier applicable à partir de la saison 2021/2022

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°23

**OBJET** : Tarification de la mise à disposition des locaux au sein des maisons de quartier applicable à partir de la saison 2021/2022

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Vu** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiant l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

**Considérant que** conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), il est appliqué une tarification pour la mise à disposition des locaux gérés par les maisons de quartier municipales, notamment pour les organismes suivants : comités d'entreprises, établissements scolaires privés, associations culturelles...

**Considérant que** ces locaux municipaux sont cependant mis à disposition à titre gracieux aux associations cergyssoises dans le cadre d'activités qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public local.

**Considérant qu'il** est proposé d'une part de réviser la grille tarifaire en ajoutant de nouveaux tarifs et d'autre part d'actualiser la grille tarifaire appliquée aux associations et organismes utilisateurs concernés par la redevance en réévaluant les tarifs existants au regard de l'inflation moyenne de l'année précédente.

**Considérant que** la grille tarifaire rentrera en vigueur à partir de la saison 2021/2022 et qu'elle est réévaluée sur la base du taux d'inflation moyen de l'année 2020 de 0,5 %.

**Considérant que** ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
--------------	----	---

Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte la tarification de la mise à disposition des locaux gérés par les maisons de quartier conformément au tableau ci-dessous :

Type de salle	Tarif horaire	Tarif demi-journée	Tarif journée	Tarif annuel créneau ( de 1h30 à 3h)	Tarif annuel ½ journée (de 3h à 6h)	Tarif annuel journée ( de 6h à 24h)	Forfait annuel
Grande salle : de 70 à 265 m2	21,87	76,53	131,19	1053,92	1317,07	<b>2304,87</b>	
Salle de réunion/polyvalente : de 13 à 69 m2	16,40	57,40	98,39	790,44	987,80	<b>1728,65</b>	
<b>Bureau/cuisine/studio : de 4 à 25 m2</b>	10,92	38,23	65,54	526,47	657,92	<b>1151,36</b>	
<b>Bureau permanent ou réserve - stockage à l'année *</b>							<b>6 500 €</b>

\*à usage exclusif de l'association

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021  
Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°24

**OBJET** : Mise à jour de la tarification de la location des équipements sportifs cergyssois applicable à partir de la saison 2021/2022

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°24

**OBJET** : Mise à jour de la tarification de la location des équipements sportifs cergyssois applicable à partir de la saison 2021/2022

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiant l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), il est appliqué une tarification pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux, notamment pour les organismes suivants : comités d'entreprises, établissements scolaires privés, établissements scolaires publics de l'enseignement supérieur, associations sportives hors commune, organisateurs privés de manifestations sportives...

**Considérant** que pour les établissements scolaires du second degré (collèges et lycées), une convention tripartite avec la ville, l'établissement et sa collectivité territoriale de tutelle est mise en place précisant le coût de la mise à disposition,

**Considérant** que par exception, les équipements sportifs de la ville sont mis à disposition à titre gracieux :

- aux associations cergyssoises dans le cadre d'une activité qui concoure à la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public local et qui se situe en dehors du champ concurrentiel,
- à tout organisme dans le cadre d'une activité qui concoure à la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public local et qui contribue à la mise en œuvre de la politique sportive municipale,
- aux établissements scolaires du 1er degré,

**Considérant** que la grille tarifaire appliquée aujourd'hui est constituée par typologie d'équipements sportifs présents sur le territoire,

**Considérant** que chaque année les tarifs applicables sont réévalués au regard de l'inflation moyenne de l'année précédente et que la grille tarifaire en vigueur à partir de la saison 2021/2022 est réévaluée sur la base du taux d'inflation moyen de l'année 2020 de 0,5 %,

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte la tarification de la location des équipements sportifs conformément au tableau ci-joint. Sa prise en compte sera effective à compter du 1er septembre 2021.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**

## Tarification location des équipements sportifs cergyssois

- A partir de la saison 2021/2022

Les mises à disposition ont une durée minimum d'une heure

Pour les locations inférieures à la demi-journée, tout quart d'heure entamé sera dû au prorata du tarif horaire

		Tarif horaire	Tarif demi-journée*	Tarif journée**	Tarif annuel ***
<b>Gymnase</b>					
	Grande salle omnisports - Type C	28,01 €	98,04 €	168,07 €	1 260,54 €
	Petite salle omnisports - Type B	20,69 €	72,43 €	124,17 €	931,27 €
	Halle multisports couverte	18,09 €	63,33 €	108,57 €	814,26 €
	Salle spécialisée - Type A (danse, boxe...)	14,83 €	51,92 €	89,01 €	667,55 €
	Grand dojo (2 aires de combat)	20,69 €	72,43 €	124,17 €	931,27 €
	Petit dojo	14,54 €	50,90 €	87,26 €	654,46 €
<b>Court de tennis</b>					
	Court extérieur	8,90 €	31,14 €	53,38 €	400,33 €
	Court couvert terre battue	25,77 €	90,21 €	154,65 €	1 159,87 €
	Court couvert résine	20,70 €	72,44 €	124,17 €	931,31 €
<b>Terrain de grands jeux</b>					
<i>Grand terrain (dimensions jeu à 11)</i>	Terrain en gazon synthétique (Ponceau, Chat Perché, Keïta)	30,01 €	105,05 €	180,08 €	1 350,60 €
	Terrain en gazon naturel (Terrain de baseball)	39,48 €	138,19 €	236,90 €	1 776,78 €
<i>Petit terrain (dimensions jeu à 7)</i>	Terrain en gazon synthétique (Gency, Verger)	20,72 €	72,51 €	124,30 €	932,28 €
	Terrain en stabilisé (Justice)	15,42 €	53,98 €	92,54 €	694,02 €
<b>Equipement sportif extérieur</b>					
	Piste d'athlétisme	10,96 €	38,35 €	65,74 €	
	Skate Park	33,13 €	115,96 €	198,79 €	1 490,94 €
	Plateau football synthétique (Petit Verger, Genottes, Terroir)	9,36 €	32,77 €	56,18 €	
	Double plateau sportif	10,96 €	38,35 €	65,74 €	
	Plateau sportif simple	6,57 €	23,01 €	39,44 €	
	Boulodrome	10,34 €	36,20 €	62,06 €	465,45 €

\* les locations à la demi-journée sont prévues pour une utilisation comprise entre 4 et 6 heures consécutives

\*\* les locations à la journée sont prévues pour une utilisation supérieure à 6 heures et inférieure ou égale à 24 heures consécutives

\*\*\* les locations annuelles sont prévues pour un créneau de 1h30 à 2 h maximum se répétant sur un minimum de 30 semaines



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°25**

**OBJET** : Conditions d'utilisation des locaux et grille tarifaire - Visages du Monde

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°25

OBJET : Conditions d'utilisation des locaux et grille tarifaire - Visages du Monde

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiant l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), il est appliqué une tarification pour la mise à disposition des locaux municipaux

**Considérant** que Visages du monde, en tant qu'équipement municipal pluridisciplinaire portant un projet social, culturel et artistique, peut être mis à disposition à titre gracieux des associations cergyssoises et organismes dans le cadre d'activités qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général ou de l'intérêt public local.

**Considérant** que chaque année, les tarifs applicables sont réévalués au regard de l'inflation moyenne de l'année précédente et que la grille tarifaire en vigueur à partir de la saison 2016-2017 est réévaluée sur la base du taux d'inflation moyen de chaque année soit 7,3 % au total dont 0.5 % pour l'année 2020.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1** : adopte les conditions générales de mises à disposition et de locations des espaces de visages du monde annexées à la délibération, document de référence rappelant les critères et le fonctionnement des mises à disposition des espaces et locations des espaces.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°26**

**OBJET** : Attribution du prix CFD 2021

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°26

OBJET : Attribution du prix CFD 2021

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que le Centre de Formation Danse (CFD) est né de la volonté d'offrir à Cergy les conditions d'une formation artistique et pédagogique exigeante permettant un accès vers la professionnalisation ou l'acquisition d'une bonne maîtrise pour les amateurs à partir de 14 ans. Il propose à des danseurs amateurs de compléter leur formation initiale en dispensant des cours de niveaux avancés, encadrés par des professionnels en danse classique, contemporaine, jazz et hip hop. Le Jeune Ballet constitue le niveau le plus avancé de la formation et permet d'appréhender un travail plus approfondi de création et d'interprétation scénique.

**Considérant** que la formation se déroule sur 3 ans et est validée par l'obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires. Parmi les danseurs certifiés, chaque année, un « Prix CFD » consacre le meilleur danseur selon l'appréciation donnée par les professeurs. Celui-ci prend en compte le sérieux, l'investissement et la motivation de l'élève ainsi que la réussite aux évaluations semestrielles.

**Considérant** qu'à cet élève la commune offre une « bourse » d'une valeur de trois mille euros destinée à financer une partie des frais d'inscriptions à une formation diplômante ou professionnelle. Cette bourse est versée directement à l'élève sous certaines conditions, notamment l'inscription à une formation diplômante, définies par ailleurs dans une convention entre la commune de Cergy et l'élève.

**Considérant** que pour l'année 2021, la commune propose d'attribuer le prix CFD à Iris KUTELMACH en récompense de son investissement et de son sérieux tout au long de sa formation ainsi que du niveau technique et artistique atteint.

**Considérant** que le prix CFD permet de valoriser la formation dispensée et d'accompagner de façon plus appuyée certains élèves vers la professionnalisation. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la commune et sa volonté de favoriser la démocratie culturelle locale, de soutenir l'éducation culturelle et artistique et de développer les pratiques culturelles amateurs et professionnelles sur son territoire.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : autorise le maire ou son représentant légal à signer la convention d'attribution du prix CFD avec Iris KUTELMACH

**Article 2** : attribue le « prix CFD » et la bourse correspondante de 3 000 € à Iris KUTELMACH

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### Conséquences budgétaires

Les crédits sont prévus au budget 2021 sur la ligne comptable 2140-3113-6714-ACCFD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°27

**OBJET** : Convention de partenariat Ville de Cergy - ESSEC / Soutien à la chaire d'économie urbaine 2021.

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°27

OBJET : Convention de partenariat Ville de Cergy - ESSEC / Soutien à la chaire d'économie urbaine 2021.

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** qu'il s'agit de pérenniser le partenariat avec l'ESSEC pour l'année 2021 et que l'ESSEC école historique de Cergy, a accompagné le développement de la ville nouvelle dès ses débuts, notamment en matière de développement urbain et commercial.

**Considérant** que les précédentes études réalisées, ont mis en évidence, au-delà de leurs particularités propres, des problématiques qui touchent de manière plus large l'ensemble du développement commercial de Cergy.

**Considérant** que l'évolution du commerce doit accompagner la dynamique nouvelle Cergyssoise et contribuer directement à l'attractivité de son territoire, en offrant une image d'elle-même plus attractive, plus diversifiée et plus innovante.

**Considérant** qu'en effet, la Ville de Cergy, souhaite approfondir son approche de l'économie et de l'entrepreneuriat artisanaux.

**Considérant** que l'étude donnera lieu à la production d'un résultat intermédiaire et d'un résultat final.

**Considérant** que le résultat final reprendra les résultats sur la situation de l'artisanat à Cergy et développera l'analyse des difficultés et potentiels et les propositions d'objectifs opérationnels d'action, en fonction des orientations adoptées à l'issue de la première phase.

**Considérant** que c'est dans ce contexte que la Ville de Cergy a proposé à la Chaire d'Economie urbaine de l'ESSEC de réaliser une étude du territoire Cergyssois afin de valoriser le développement de l'artisanat à Cergy.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le partenariat avec la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC et attribue la subvention afférente de 15 000 €

**Article 2** : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'ESSEC et tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette procédure.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°28

**OBJET** : Signature d'une convention de partenariat entre la ville et l'inspection académique de Versailles au titre de l'éducation artistique et culturelle

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°28

**OBJET** : Signature d'une convention de partenariat entre la ville et l'inspection académique de Versailles au titre de l'éducation artistique et culturelle

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 et son objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle de l'élève,

**Considérant que** l'Éducation Artistique et Culturelle a pour but de permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer et renforcer leur pratique artistique, de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et de développer la fréquentation de lieux culturels ;

**Considérant que** l'Académie de Versailles et la municipalité de Cergy souhaitent le développement de politiques conjointes dans le champ de l'Éducation Artistique et Culturelle donnant lieu à un accompagnement concerté des projets en milieu scolaire mis en œuvre sur le territoire de la ville en partenariat avec ses structures artistiques et culturelles,

**Considérant que** pour répondre à cet objectif, il convient à la fois d'articuler les actions existantes, de simplifier l'élaboration des projets, de co-construire et d'élaborer conjointement les modes d'accompagnement du déploiement de l'Éducation Artistique et Culturelle,

**Considérant que** l'Académie de Versailles et la ville de Cergy souhaitent formaliser et approfondir leur partenariat au titre de l'éducation artistique et culturelle, chacune dans le cadre de ses missions,

**Considérant que** l'Académie de Versailles et la ville de Cergy souhaitent formaliser ce partenariat au travers d'une convention ayant pour objectifs de :

- renforcer la lisibilité des dispositifs et des procédures ;
- élaborer conjointement les diagnostics annuels et stratégies qui en découlent ;
- co-construire les propositions et mutualiser les expertises à destination des scolaires ;
- engager et coordonner les cofinancements et rapprocher pour ce faire les calendriers ;
- favoriser la rencontre entre les acteurs éducatifs et les acteurs culturels du territoire ;

mettre en cohérence les initiatives institutionnelles sur le territoire

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er :** adopte les termes de la convention de partenariat entre la ville de Cergy et l'académie de Versailles.

**Article 2 :** autorise le maire ou son représentant légal à signer la convention de partenariat entre la ville de Cergy et l'académie de Versailles et tout document relatif à ce dossier

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°29

**OBJET** : Subvention Fonds aux Initiatives locales - FIL

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°29

OBJET : Subvention Fonds aux Initiatives locales - FIL

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant que** La volonté de la commune est de favoriser les initiatives locales et d'accompagner les projets renforçant la participation des habitants dans la vie locale.

**Considérant que** les projets déposés sont portés par des associations ou des habitants qui répondent aux critères retenus par la commune : ils participent à la vie du quartier, renforcent le développement du lien social, l'implication des habitants, le partage, l'échange et la convivialité.

**Considérant que** le partenariat entre la commune et les porteurs de projet va dans le sens de l'intérêt général.

**Considérant que** ces projets permettent de soutenir les engagements des habitants et des associations au cœur des quartiers.

**Considérant que** la commune apporte son soutien financier aux projets déposés, en tenant compte du contenu et de l'innovation des actions proposées ainsi que du nombre d'habitants concernés :

3 projets ont été déposés par 3 associations, dans le cadre de leur participation à la mise en place d'actions dans leur quartier :

- l'association AMILOL qui organise une fête d'ilot aux Genottes, avec les familles de la résidence pour créer du lien social entre les habitants, le samedi 24 juillet 2021, autour d'animations et d'un repas partagé.
- l'association UNITE DU MONDE organise une fête d'ilot au Gros caillou, le samedi 07 août 2021, pour renforcer le lien social et les rencontres entre les habitants, en partenariat avec la Sauvegarde 95, et autour d'un temps festif et intergénérationnel.
- l'association VISION DU HAUT organise une journée d'inauguration pour présenter son projet aux habitants des hauts de Cergy autour d'un après midi convivial et ludique d'animation à destination des familles et des jeunes du quartier, le 10 juillet 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Attribue une subvention aux porteurs de projet suivants :

	Porteur du projet	Domiciliation	n° de Siret	Subventions
1	AMILOL	12 allée des petits pains 95800 Cergy	48013347900018	750.00€
2	UNITE DU MONDE	8 cour du gros caillou 95800 Cergy	82469077000014	750.00€
3	ASSOCIATION VISION DU HAUT	9 allée des météores de paille 95800 Cergy		750.00€
			<b>total</b>	<b>2250.00€</b>

**Article 2 :** Précise que le montant total des subventions FIL accordées s'élève à 2250.00 €

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

### Conséquences budgétaires

Les crédits sont prévus au budget 2021, sur la ligne comptable 6574.

Le Maire

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°30**

**OBJET** : Revalorisation des tarifs périscolaires et extrascolaires

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°30

**OBJET** : Revalorisation des tarifs périscolaires et extrascolaires

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que la commune de Cergy organise à l'attention des élèves, cergyssois ou non, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires plusieurs services: restauration, accueil du matin pour les enfants scolarisés en maternelle, CP et CE1, accueil du soir pour les enfants scolarisés en maternelle, ateliers du soir pour les enfants scolarisés en élémentaire, accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires pour tous.

**Considérant** qu'une participation financière est demandée aux familles et que celle-ci est calculée en fonction des ressources mensuelles et du nombre d'enfants du foyer.

**Considérant** que, chaque année, la grille tarifaire de ces activités est à actualiser pour tenir compte de la hausse des frais de fonctionnement (augmentation des fluides, des frais de personnel, des denrées alimentaires...) et d'investissement (mobiliers, matériels...) de ces activités.

**Considérant** qu'une augmentation de 2 % pour l'ensemble des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires permet de maintenir un bon niveau de service public au sein des équipements périscolaires de la ville.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil municipal valide la nouvelle grille tarifaire des prestations périscolaires et extrascolaires, accueils de loisirs, accueil du matin, accueil du soir, ateliers du soir et mini-séjours. La nouvelle grille s'appliquera à compter du 1er septembre 2021.

**Article 2** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article 3** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°31**

**OBJET** : Evolution du règlement des activités périscolaires

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°31

OBJET : Evolution du règlement des activités périscolaires

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** qu'il est nécessaire, afin de prendre en compte les évolutions juridiques et les modifications du fonctionnement des accueils périscolaires, de modifier le règlement des activités périscolaires pour les familles

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Valide le nouveau règlement des activités périscolaires joint en annexe avec une application au 01<sup>er</sup> septembre 2021.

**Article avant-dernier**: Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final**: Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°32

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Advena Domi dans le cadre des temps périscolaires du mercredi 2021

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°32

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Advena Domi dans le cadre des temps périscolaires du mercredi 2021

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que la ville, du fait de l'assouplissement du protocole sanitaire, a pu reprendre les activités du Plan mercredi,

**Considérant** que l'association Advena Domi souhaite poursuivre sa participation au dispositif du Plan mercredi,

**Considérant** qu'il est proposé avec l'accord de l'association de prolonger la période d'intervention de l'association jusqu'au mois de décembre 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Prolonge l'intervention de l'association Advena Domi jusqu'au mois de décembre 2021

**Article 2 :** Attribue à l' association, pour 2021, un montant de subvention de 1 668 €.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°33**

**OBJET** : Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°33

OBJET : Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant que** Le programme d'actions en faveur des Jeunes de 12 à 30 ans nommé « Citoyen dans la Vi(II)e (CDLV) pour l'engagement et la réussite » est un dispositif d'accompagnement et d'aides financières individualisées qui a pour but de favoriser la réussite pour tous et l'accompagnement à l'autonomie. Il se décline en quatre domaines d'intervention : "Les Volontaires" (formation et citoyenneté), "Les Globes-trotters" (droit aux vacances et solidarité), "Les Remarquables" (réussite de tous, excellence et innovation) et "Les Autonomes" (code de la route). Chaque domaine d'intervention se décline lui-même en actions.

**Considérant que** lors de la commission du mois de mars, 22 jeunes ont déposé un dossier de candidature pour obtenir une aide financière :

- 1 dossier « jeunes talents »,
- 3 dossiers « AIDV vacances autonomes »,
- 2 dossiers « BAFA »,
- 1 dossier « BSR »,
- 15 dossiers « permis de conduire »

**Considérant qu'**après examen des dossiers par la commission d'attribution du 12/05/2021 présidée par le conseiller municipal délégué à la réussite éducative et à la jeunesse, 22 jeunes peuvent bénéficier du dispositif conformément au tableau ci-dessous présentant la liste nominative des bénéficiaires

**Considérant que** La commune mène une politique volontaire en direction des jeunes de 12 à 30 ans en matière de loisirs, de vacances, d'éducation, d'initiatives citoyennes et d'accompagnement vers l'autonomie.

**Considérant que** le programme d'actions CDLV participe à la réalisation de ces objectifs.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er :** Attribue les aides financières suivantes selon le tableau ci-dessous pour un montant total de 5 775 € :

N° Dossier	Nom	Prénom	Adresse		Type d'aide	Aide	Paiement au tiers - car le bénéficiaire a plus de 16 ans et n'a pas de compte courant à son nom ou paiement directement à l'organisme de formation BAFA
210501	KE...	So...	95800	CERGY	Jeunes Talents	800 €	
210502	PO...	Ki...	95000	CERGY	AIDV Autonomes	160 €	Melle FO...
210503	SY	Ad...	95800	CERGY	AIDV Autonomes	160 €	Mme SY Ma...
210504	DA...	Br...	95800	CERGY	AIDV Autonomes	160 €	
210505	OU...	Ay...	95000	CERGY	BAFA	250 €	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
210506	SO...	Re...	95800	CERGY	BAFA	250 €	
210507	MO...	Yo...	95000	CERGY	BSR	100 €	
210508	CH...	Ch...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	
210509	BO...	Il...	95000	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	260 €	
210510	DI...	Ya...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	
210511	HA...	Sh...	95800	CERGY	PERMIS DE	300 €	

					CONDUIRE		
210512	BA...	Lé...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	150 €	
210513	DI...	Sa...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	
210514	RU...	Pa...	95000	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	190 €	Mr Ca... RU... ou Mme Em... RU...
210515	MO...	No...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	260 €	
210516	SA...	Gr...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	260 €	
210517	DI...	So...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	225 €	
210518	RO...	Sa...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	260 €	M RO... Ra...
210519	SA...	Fa...	95000	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	
210520	BA...	Ma...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	
210521	NK...	El...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	190 €	Mme NK... El...
210522	AM...	Al...	95800	CERGY	PERMIS DE CONDUIRE	300 €	

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°34**

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Expli'cité

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°34

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Expli'cité

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que la ville mène une politique volontariste de lutte contre les inégalités, qu'elle encourage et soutient les initiatives associatives qui mettent en œuvre des actions en matière d'accompagnement à la scolarité collectif ou individuel, de soutien aux parents dans le rapport à l'école, d'aide aux choix d'orientation.

**Considérant** que l'association Expli'cité a pour objectif de stimuler les jeunes en difficulté scolaire au sein de leur famille, des collèges de zones d'éducation prioritaire de la ville.

**Considérant** que l'association intervient notamment pour assurer le suivi des jeunes du Cours Préparatoire (CP) à la terminale, pour proposer un tutorat adapté aux besoins de chaque jeune, pour créer un lien de confiance avec les familles.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise le maire à signer la convention d'objectifs 2021 avec l'association Expli'cité.

**Article 2 :** Attribue à l'association Expli'cité une subvention d'un montant de 5 000€.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°35

**OBJET** : Attribution de subventions aux associations porteuses d'actions en direction des jeunes durant les vacances estivales 2021 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVC)

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°35

**OBJET** : Attribution de subventions aux associations porteuses d'actions en direction des jeunes durant les vacances estivales 2021 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV)

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant qu'**afin de mettre en place des projets éducatifs destinés aux jeunes cergyssois âgés de 11 à 18 ans, différentes associations proposent de développer des actions durant les vacances scolaires,

**Considérant que** les projets présentés s'adressent aux jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et que ces jeunes n'ont peu ou pas accès aux loisirs et aux vacances,

**Considérant que** ces actions permettent ainsi à ces jeunes d'accéder à des activités culturelles, citoyennes, sportives, de loisirs et de découverte du territoire,

**Considérant que** ces projets variés et de qualité vont contribuer à l'ouverture culturelle des publics,

**Considérant que** les projets sont mis en œuvre en partenariat et en complémentarité avec les actions construites par la commune,

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er :** attribue la subvention correspondante au tableau ci-dessous pour un montant total de 3 650 € :

Intitulé de l'action	Porteur	Contenu	Montant de l'aide apportée
<b>ST'Arts juillet Août</b>	<b>Arts et Prémices</b>	Stage d'animation culturelle en direction des 11/17 ans pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la confiance et l'estime de soi.</li> <li>• L'éducation à la citoyenneté et le respect de son environnement.</li> <li>• Développer la créativité et la sensibilité artistique.</li> <li>• Pérenniser le lien social et favoriser la mixité au sein des évènements.</li> </ul>	<b>500 €</b>
<b>L'été conte sur nous</b>	<b>Contegoutte</b>	L'animation proposé veut révéler chez les participants leurs côtés "porteurs d'histoires ". Ils apprendront, d'une manière ludique, avec des règles précises, à créer un conte avec sa morale, comme le ferait un conteur. Ils apprendront à dire et à transmettre ce qu'ils pensent d'une manière imagée et dépersonnalisée, selon ses règles. L'action s'organise autour d'un spectacle de contes traditionnels et contemporains, compléter de visites du musée des contes de Perrault et d'une rencontre avec un producteur et un artisan du Vexin. L'équilibre entre le patrimoine oral et local étant la clé de ce programme.	<b>500 €</b>
<b>Expli'd'été</b>	<b>Expli'cité</b>	L'association souhaite réaliser des activités dans différents quartiers de Cergy, en extérieur, pour être au plus proche des habitants et des jeunes. Les ateliers sont ouverts à tous les jeunes, sans inscription préalable, dans la limite de 6 jeunes à un instant t et sont proposés en priorité aux jeunes de 11 à 17 ans, avec un public mixte.	<b>150 €</b>
<b>Vivre ensemble</b>	<b>Taekwondo Elite</b>	L'association va proposer une initiation au Taekwondo au plus grand nombre de jeunes issus des QPV mais aussi des jeunes issus des quartiers limitrophes afin de favoriser cette mixité des populations. Durant ce projet un intervenant extérieur viendra témoigner sur la notion de violence. Un sportif de haut niveau viendra également témoigner de cette notion dans le sport de haut niveau.	<b>500 €</b>
<b>Les vacances du sport</b>	<b>Touskarot</b>	Proposer des activités physique, ludiques, sportives et culturelles aux jeunes des quartiers. Dans ce contexte assez difficile qui a fragilisé bon nombre de famille, développer des actions qui visent à refaire découvrir aux enfants le travail en groupe afin de les aider au mieux à aborder les jours à venir	<b>2 000 €</b>

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°36

**OBJET** : Mise en place de la mutuelle communale

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°36

OBJET : Mise en place de la mutuelle communale

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'article L. 111.1 du code de la mutualité

**Considérant** que la ville de Cergy s'est engagée de longue date dans une politique de santé volontariste en mettant en place dès 2007 une démarche d'Atelier Santé Ville dans le cadre de la politique de la Ville et depuis 2011 dans une contractualisation avec ses partenaires territoriaux dans le domaine de la santé en signant un Contrat Local de Santé (CLS), renouvelé en mars 2021.

**Considérant** que le diagnostic santé réalisé en 2019, complété par les données issues de l'observatoire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, a fait ressortir un réel enjeu en termes d'accès aux soins chez les cergysois. Ainsi, 13,2% des cergysois ont bénéficié de remboursement de soins par la CPAM sans complémentaire santé alors que 25,5% des cergysois n'avaient pas de complémentaire santé enregistrée en 2014. A cette problématique s'ajoute, pour certaines spécialités, l'absence de professionnels exerçant en secteur un, alors que le taux de bénéficiaires de la couverture santé solidaire et de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) est plus élevé que dans le reste du département.

**Considérant** que la mise en place d'une « mutuelle communale » a été identifiée comme un outil permettant de lever les freins rencontrés dans l'accès aux soins.

**Considérant** que la ville souhaite lancer un appel à partenariat pour la mise en place d'une offre de complémentaire santé négociée afin de proposer aux habitants une mutuelle proposant des garanties et conditions tarifaires attractives. Les cergysois pourront ainsi bénéficier de contrats individuels reposant sur leur libre choix avec des tarifs négociés collectivement.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1 er :** Prend acte de la mise en place d'un appel à partenariat permettant d'identifier un opérateur mutualiste pour la mise en place d'une mutuelle communale.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°37

**OBJET** : Rapport 2020 de la délégation de service public pour la crèche des Merveilles gérée par la société Evancia Babilou

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°37

OBJET : Rapport 2020 de la délégation de service public pour la crèche des Merveilles gérée par la société Evancia Babilou

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que par délibération du 3 septembre 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Cergy a choisi la société SAS Evancia Babilou comme délégataire de service public pour la construction et la gestion de la crèche collective des Merveilles (60 berceaux) dans le quartier des Hauts de Cergy, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service publics pour une durée de 20 ans.

**Considérant** qu'au titre de la délégation, la société Babilou supporte l'ensemble des charges et perçoit l'ensemble des produits liés à l'exploitation de la crèche : participations familiales et subventions des financeurs, notamment de la CAF (aux mêmes conditions que la Ville), ainsi qu'une subvention municipale.

**Considérant** qu'au terme de cette délégation l'équipement intégrera le patrimoine de la Ville.

**Considérant** que conformément à la convention de délégation de service public signée le 23 septembre 2010, chaque année le délégataire doit fournir à la Ville de Cergy avant le 1er juin N+1 un rapport annuel d'analyse du service.

**Considérant** que le rapport 2020 retrace la totalité des opérations relatives à la délégation et les comptes afférents, ce qui permet aux services de la Ville de contrôler les conditions d'exécution du service public. Ce contrôle s'organise autour de trois volets : un volet activité et qualité des services rendus aux usagers, un volet financier et un volet technique. Il a été présenté à la commission consultative de services publics locaux qui s'est tenue le 9 juin 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Le conseil municipal prend acte du rapport 2020 de la délégation de service public pour la crèche des Merveilles, fourni par la société SAS Evancia Babilou, analysé et examiné par les services de la Ville et la commission consultative des services publics locaux du 9 juin 2021.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°38

**OBJET** : Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Saffa

#### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

#### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°38

**OBJET** : Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Saffa

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le titre IV de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à la coopération décentralisée ;

**VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

**VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2005 approuvant l'engagement de la ville de Cergy dans une coopération décentralisée avec Thiès et Saffa ;

**VU** la déclaration d'intention de coopération signée entre Cergy et Saffa le 16 juin 2006.

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011, approuvant l'adoption de l'Agenda 21-Plan climat.

l'engagement de la commune de Cergy dans la coopération décentralisée avec la commune de Saffa dans les territoires Palestiniens et que cette coopération fait aussi partie des engagements pris par la Commune de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat, adopté le 18 novembre 2011.

**Considérant** que dans ce cadre, un accord de coopération a été signé en 2006 avec cette collectivité, dont sont issus des programmes cofinancés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et que dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Ministère en 2019, un nouveau projet de coopération intitulé « Renforcement des compétences du club sportif, social et culturel de Saffa » a été élaboré entre les deux collectivités.

**Considérant** que la réalisation de ce projet implique le déplacement d'élu(e)s et de représentant(e)s de la société civile de Cergy en lien avec ce projet à Saffa.

**Considérant** que ce déplacement aura pour objectif de mettre en place l'échange sportif dans les domaines du football et du handball, d'échanger avec les partenaires et les bénéficiaires et qu'il devra également permettre de présenter l'état d'avancement du projet aux partenaires financiers du programme, et notamment aux représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans les Territoires Palestiniens.

**Considérant** que ce déplacement est organisé comme suit :

- 2 élu(e)s, 1 représentant de l'Association France Palestine Solidarité, 1 entraîneur du Cergy-Pontoise Football Club et 2 entraîneurs du Cergy Handball se rendront en mission à Saffa sur une période de 8 jours, comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021.

- Le coût prévisionnel de cette mission est compris entre 1500 et 2000 euros par personne, incluant le transport international, l'hébergement et la restauration. Le planning journalier de cette mission n'est pas encore connu à ce jour.

**Considérant** qu'à travers la participation à ces missions, les associations, partenaires de la commune dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions de coopération décentralisée, contribuent à la réalisation des activités prévues dans le cadre des programmes et actions susmentionnés et développent des liens entre les acteurs de la société civile des deux territoires.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1** : Donne, à titre exceptionnel et pour une mission à Saffa d'une durée limitée à 8 jours, sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021, un mandat spécial à :

- Moussa DIARRA, Adjoint au maire délégué à la coopération internationale
- Malika YEBDRI, Première adjointe au maire en charge de la coordination de l'équipe municipale et de la vie associative

**Article 2** : Autorise la prise en charge du remboursement des frais nécessaires à l'exécution des mandats spéciaux.

**Article 3** : Autorise l'achat de billets d'avion pour les partenaires de cette coopération sollicités dans le cadre de cette mission d'expertise, selon les modalités ci-dessous :

- Un.e représentant.e de l'association AFPS 95, devant effectuer la mission à Saffa d'une durée limitée à 8 jours, sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021.
- Un.e Entraîneur.se du Cergy Pontoise Football Club, devant effectuer la mission à Saffa d'une durée limitée à 8 jours, sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021.

- Deux Entraîneu.r.se.s du Cergy Handball, devant effectuer la mission à Saffa d'une durée limitée à 8 jours, sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°39

**OBJET** : Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Thiès

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°39

**OBJET** : Mandats spéciaux pour les élus municipaux et prise en charge des frais de mission dans le cadre de la coopération décentralisée Cergy/Thiès

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le titre IV de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à la coopération décentralisée ;

**VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements

**VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2005 approuvant l'engagement de la ville de Cergy dans une coopération décentralisée avec Thiès

**VU** l'accord cadre de coopération signé entre Cergy et Thiès le 17 novembre 2006.

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011, approuvant l'adoption de l'Agenda 21-Plan climat.

**Considérant** que le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 26 mai 2005, l'engagement de la commune de Cergy dans la coopération décentralisée avec la commune de Thiès au Sénégal et que cette coopération fait aussi partie des engagements pris par la Commune de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat, adopté le 18 novembre 2011.

**Considérant** que dans ce cadre, un accord de coopération a été signé en 2006 avec cette collectivité, dont sont issus des programmes cofinancés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et que dans le cadre de cette coopération, des projets sont actuellement développés dans les domaines de l'agriculture urbaine, la musique, les arts plastiques et le numérique notamment en lien avec des établissements scolaires.

**Considérant** que la réalisation des actions et leur suivi implique le déplacement d'élue(s) et de représentant(e)s de la société civile de Cergy en lien avec ce projet à Thiès.

**Considérant** que ce déplacement aura pour objectif de rencontrer sur place les différents partenaires du projet, de vérifier la bonne mise en place des actions et qu'il devra également permettre de rencontrer les partenaires financiers des programmes, notamment les représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

**Considérant** que ce déplacement est organisé comme suit:

- 2 élu(e)s et 1 représentant de l'Association Solidarité Cergy-Thiès se rendront en mission à Thiès sur une période de 6 jours, positionnés entre 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021, dans le cadre de cette mission d'expertise.

- Le coût prévisionnel de cette mission est compris entre 1300 et 1600 euros par personne, incluant le transport international, l'hébergement et la restauration. Le planning journalier de cette mission n'est pas encore connu à ce jour.

**Considérant** qu'à travers la participation à ces missions, les associations, partenaires de la commune dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions de coopération décentralisée, contribuent à la réalisation des activités prévues dans le cadre des programmes et actions susmentionnés et développent des liens entre les acteurs de la société civile des deux territoires.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Donne, à titre exceptionnel et pour une mission à Thiès d'une durée limitée à 6 jours, positionnés entre 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021, un mandat spécial à :

- Moussa Diarra, adjoint au maire délégué à la coopération internationale
- Un.e élu.e dont le nom sera déterminé ultérieurement

**Article 2 :** Autorise la prise en charge du remboursement des frais nécessaires à l'exécution des mandats spéciaux

**Article 3 :** Autorise l'achat de billets d'avion pour le partenaire de cette coopération sollicité dans le cadre de cette mission d'expertise, selon les modalités ci-dessous :

1 représentant(e) de l'association Solidarité Cergy-Thiès, devant effectuer la mission à Thiès d'une durée de 6 jours positionnés entre 1<sup>er</sup> juillet et le 17 décembre 2021.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°40

**OBJET** : Prise en charge des frais de mission dans le cadre des coopérations décentralisées Cergy / Thiès, Cergy / Saffa et Cergy / Hué

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°40

**OBJET** : Prise en charge des frais de mission dans le cadre des coopérations décentralisées Cergy / Thiès, Cergy / Saffa et Cergy / Hué

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le titre IV de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à la coopération décentralisée ;

**VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

**VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2005 approuvant l'engagement de la ville de Cergy dans une coopération décentralisée avec Thiès et Saffa ;

**VU** la déclaration d'intention de coopération signée entre Cergy et Saffa le 16 juin 2006.

**VU** l'accord-cadre de coopération signé entre Cergy et Thiès le 17 novembre 2006 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011, approuvant l'adoption de l'Agenda 21-Plan climat ;

**VU** la lettre d'intention de coopération entre les villes de Cergy et de Hué signée le 9 novembre 2018.

**Considérant** que le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 26 mai 2005, l'engagement de la commune de Cergy dans la coopération décentralisée avec la commune de Thiès au Sénégal et avec le village de Saffa dans les Territoires Palestiniens, que des accords de coopération ont été signés en 2006 avec ces deux collectivités et que cette coopération fait aussi partie des engagements pris par la Commune de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat, adopté le 18 novembre 2011.

**Considérant** qu'une lettre d'intention de coopération a été signée le 9 novembre 2018 entre les villes de Cergy et de Hué.

**Considérant** que dans ces cadres, de nouveaux projets sont conduits en partenariat :

- A Saffa : un programme intitulé « Le développement des pratiques sportives et culturelles comme moyen de renforcement des liens entre les partenaires au bénéfice des populations des deux territoires » ;

- A Hué : un programme intitulé « La mise en place d'échanges culturels à destination des jeunes comme moyen de développer les compétences interculturelles favorisant l'épanouissement dans un monde durable ».

**Considérant** que ces deux programmes sont cofinancés par le Ministère de l'Europe et des Affaires

Etrangères.

**Considérant** que, par ailleurs, la commune de Cergy mène actuellement avec la ville de Thiès des projets dans les domaines de l'agriculture urbaine, la musique, les arts plastiques, le numérique notamment en lien avec les établissements scolaires.

**Considérant** que la déclinaison de ces programmes sur les territoires de Cergy, Thiès, Saffa et Hué sur l'année 2021 implique la participation d'élue(s) et de représentant(e)s de la société civile de Cergy, Thiès, Saffa et Hué.

**Considérant** que l'accueil à Cergy des représentants des villes de Thiès, Saffa et Hué revêt quatre principaux objectifs :

- Renforcer les capacités de gouvernance locale de ces derniers, à travers des échanges de pratiques avec l'équipe municipale, l'administration et les acteurs de la société civile ;
- Réaliser un point d'étape sur la mise en oeuvre des différents programmes et co-construire les actions à venir impliquant les partenaires Cergyssois ;
- Dérouler les actions programmées à Cergy en 2021 dans le cadre des projets menés avec les villes de Saffa et de Hué ;
- Participer aux animations et évènements organisés sur le territoire de Cergy durant cet accueil.

**Considérant** que la prise en charge de ces déplacements est effectuée sur la base du tarif de la classe la plus économique.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1 :** Autorise l'achat de billets d'avion pour les partenaires de ces coopérations sollicités dans le cadre

de missions d'exécution des projets, d'expertise et/ou de formation, selon les modalités ci-dessous :

**Mission de Thiès à Cergy**

- 3 élu-e-s et/ou personnes de la société civile de la Ville de Thiès devant se rendre en mission à Cergy pour une durée de 5 jours/4 nuits à déterminer entre le 1er septembre et le 17 décembre 2021.

**Mission de Hué à Cergy**

- 10 élu-e-s et/ou personnes de la société civile de la Ville de Hué devant se rendre en mission à Cergy pour une durée de 8 jours entre le 1er septembre et le 17 décembre 2021.

**Mission de Saffa à Cergy**

La prise en charge de la venue d'une délégation de Saffa de 3 élus et/ou personnes de la société Civile de la ville de Saffa à Cergy est assurée par l'intermédiaire du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP). La mission a une durée de 5 jours/4 nuits entre le 1er septembre et le 17 décembre 2021.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°41

**OBJET** : Signature de la convention d'objectifs et de financement "fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" avec la CAF95

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°41

**OBJET** : Signature de la convention d'objectifs et de financement "fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance" avec la CAF95

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** qu'une des priorités de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95) est de faciliter la bonne articulation entre vie professionnelle, familiale et sociale dans un souci de cohésion sociale.

**Considérant** qu'à cette fin, la CAF 95 soutient le développement d'équipements et de services d'accueil des jeunes enfants en versant une subvention de fonctionnement appelée « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance ».

**Considérant** que cette subvention est calculée en fonction du nombre de places d'accueil supplémentaires créées et de leur implantation géographique.

**Considérant** que la création de l'établissement multi-accueil « Grand Centre 3 Fontaines » répond à cet objectif en proposant 40 nouvelles places, la ville est donc éligible à l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000€.

**Considérant** que pour obtenir cette subvention, la ville doit signer avec la CAF 95 une convention d'objectifs et de financement.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
--------------	----	--

Votes Contre :	0
Abstention :	0
Non-Participation :	0

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » proposée par la CAF 95.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°42

**OBJET** : Présentation des dossiers politique de la ville inscrits au titre de la programmation 2021 du contrat de ville

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°42

**OBJET** : Présentation des dossiers politique de la ville inscrits au titre de la programmation 2021 du contrat de ville

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, JORF n°0045 du 22 février 2014

**Considérant** que les territoires Axe Majeur-Horloge et La Sébille sont définis comme prioritaires pour la politique de la ville. A ce titre la Ville de Cergy a signé le Contrat de ville le 28 juin 2015.

**Considérant** qu'au même titre que les associations, la Ville peut prétendre à des co-financements pour des projets répondant aux critères de l'appel à projets "politique de la ville" porté par l'ANCT (le 1er janvier 2020, l'Agence du numérique, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et EPARECA sont devenus l' Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) via la Préfecture

**Considérant** qu'au titre de l'exercice 2021, l'ANCT contribue pour un montant total de 87 000 € à la réalisation de 4 actions inscrites dans le dispositif "Contrat de ville" :

Intitulé de l'action	Objectif opérationnel du projet	Montant alloué
Atelier santé ville	Contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière de santé, par des actions de sensibilisation et des ateliers.	36 000 €
Fonds aux initiatives locales	Aider les habitants à développer des actions de proximité avec les différents acteurs de territoire.	3 000 €
Parcours citoyens	Proposer aux écoles différents projets citoyens permettant aux enfants de CM1/CM2 de travailler l'enseignement moral et civique, et de mieux appréhender le "vivre ensemble"	3 000 €
Projet TZCLD de Cergy	Combattre la privation durable d'emploi sur le territoire des 2 QPV de Cergy, notamment des femmes, jeunes, mamans ou seniors	45 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>87 000 €</b>

**Considérant** que le cofinancement par l'ANCT est important pour la réalisation des actions portées par la Ville et déposées au titre du contrat de ville, répondant aux enjeux fixés par celui-ci.

**Considérant** que la mise en place des projets est en adéquation avec les orientations fixées et priorités d'intervention à savoir :

- Lever les freins à l'emploi et développer l'employabilité,
- Favoriser l'accès aux soins,
- Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,

- Développer la réussite éducative et la parentalité.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Autoriser le maire ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents (attestations, bilans...) afférents aux actions

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°43

**OBJET** : Confirmation de l'engagement de la Ville pour devenir territoire habilité pour l'expérimentation territoires Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD)

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°43

**OBJET** : Confirmation de l'engagement de la Ville pour devenir territoire habilité pour l'expérimentation territoires Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD)

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, JORF n°0045 du 22 février 2014

**Considérant** que le Conseil Municipal de Cergy en date du 15 février 2018 a voté à l'unanimité l'adhésion de la Ville à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, dont le but est de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire. La Ville a, par cette délibération, indiqué son souhait de s'engager dans cette démarche expérimentale.

**Considérant** que depuis 2019, la Ville est signataire de la Charte d'engagement entre l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et ses adhérents porteurs de projets émergents, charte par laquelle elle s'est engagée

- à mettre en œuvre le projet basée sur ses 3 hypothèses fondatrices (1. Personne n'est inemployable pourvu que l'organisation du travail soit adapté à la personne ; 2. Ce n'est pas le travail qui manque car il y a davantage de travail à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi ; 3. Ce n'est pas l'argent qui manque car le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au coût de l'emploi)

- à suivre la méthode TZCLD pour mettre en œuvre le projet avec la création d'un Comité local pour l'emploi, installé le 15 mars 2019, ouvert à toute personne physique ou morale, actrice du territoire, désireuse de soutenir et contribuer au projet ; l'identification et la rencontre des personnes privées durablement d'emploi ; l'identification des travaux utiles susceptibles de permettre la création d'emplois supplémentaires, répondant aux besoins non satisfaits du territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale, le tout dans le but d'ouvrir plusieurs entreprises à but d'emploi.

**Considérant** qu'au cours de ces années, des moyens ont été mis en œuvre par la Ville et plusieurs acteurs du territoire, dont les personnes privées durablement d'emploi volontaires, pour construire le projet Territoire Zéro chômeur de Longue Durée de Cergy.

**Considérant** que le 14 décembre 2020, le Parlement a voté à l'unanimité la Loi n° 2020-1577 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" qui stipule que :

- La Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée est abrogée ;

- Pour une durée de cinq ans à compter l'entrée en vigueur de l'expérimentation territoriale visant à supprimer le chômage de longue durée, est mise en place dans soixante territoire, dont les dix territoires habilités dans le cadre de la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 [...] une expérimentation visant à mettre un terme à la privation durable d'emploi.

**Considérant** qu'il y est de plus précisé que lorsque le nombre maximal de territoire a été atteint, des territoires supplémentaires peuvent être habilités, à titre dérogatoire, par décret en Conseil d'Etat.

**Considérant** que la parution du cahier des charges permettant d'étudier les candidatures des territoires émergents et le processus d'habilitation des territoires retenus a été annoncée récemment.

**Considérant** que les mesures liées à crise sanitaire pour ralentir autant que possible la propagation de la COVID-19 ont eu pour conséquence une augmentation conséquente de pertes d'emploi et a révélé des besoins non satisfaits du territoire, susceptibles de créer des emplois

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Réaffirme l'engagement de la Ville dans la démarche pour viser la suppression du chômage de longue durée suivant l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

**Article 2** : Confirme sa volonté de présenter un dossier de candidature en vue de devenir territoire habilité pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

**Article 3** : Autorise le maire ou son représentant légal à signer les documents relatifs au dossier de candidature

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°44**

**OBJET** : Versement d'une subvention à l'UDAF

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°44

OBJET : Versement d'une subvention à l'UDAF

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant que** l'Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise, UDAF 95, est implantée depuis 2009 sur le quartier Axe Majeur Horloge.

**Considérant** qu'elle regroupe pour le Val d'Oise de nombreuses fédérations et mouvements familiaux avec 3571 adhérents représentant les intérêts matériels et moraux des familles.

**Considérant** qu'elle représente au niveau départemental l'Union Nationale des Associations Familiales qui représente les familles au sein des conseils, assemblées et organismes institués par l'Etat, la région, le département et les communes (CCAS, CAF, CPAM, organismes HLM, établissements de santé, ...)

**Considérant** que L'UDAF 95 a repris en 2019, les activités de l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE) et réalise des activités de médiation familiale avec des professionnels (psychologues, thérapeute de couple et médiateurs familiaux).

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Attribue une subvention d'un montant total 2 000€ à l'UDAF 95 dont le siège social est situé 28 rue de l'Aven 95800 Cergy -N° de Siret: 30409503700061

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°45**

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Convergences Emploi Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°45

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Convergences Emploi Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que la ville de Cergy, aux côtés des communes de Courdimanche, Eragny sur Oise et Vauréal, est engagée depuis 1996 dans le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

**Considérant** que le PLIE propose un accompagnement renforcé des personnes éloignées de l'emploi au travers de formations qualifiantes en adéquation avec les besoins du territoire et d'actions d'insertion comme l'alphabétisation.

**Considérant** qu'au cours de l'année écoulée, le PLIE a accompagné 506 Cergyssois dont 126 en emplois de parcours, 58 en emplois d'insertion, 135 en emplois durables (CDD de plus de 6 mois ou CDI) et 127 en formations.

**Considérant** que le PLIE apporte également un soutien dans la recherche de financements Européens (Fonds Social Européen).

**Considérant** que la dernière convention signée entre tous les partenaires est arrivée à terme en 2020.

**Considérant** que l'association Convergences Emploi Cergy est la structure juridique porteuse du PLIE.

**Considérant** que les actions du PLIE se poursuivant, dans l'attente de la signature de la prochaine convention pluri partenariale, la ville de Cergy propose à l'association la signature d'une convention bilatérale pour l'année 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Autorise le maire à signer la convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'association Convergences Emplois Cergy

**Article 2 :** Attribue une subvention d'un montant de 102 884,59 € à l'association Convergences Emploi Cergy, domiciliée au 16 rue Traversière 95000 Cergy, n° SIRET 408 675 247 00048

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°46

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Cergy-Thiès et signature d'une convention d'objectif au titre de la coopération décentralisée Cergy-Thiès entre la ville de Cergy et l'association Solidarité Cergy-Thiès

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°46

**OBJET** : Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Cergy-Thiès et signature d'une convention d'objectif au titre de la coopération décentralisée Cergy-Thiès entre la ville de Cergy et l'association Solidarité Cergy-Thiès

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le titre IV de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à la coopération décentralisée ;

**VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements

**VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2005 approuvant l'engagement de la ville de Cergy dans une coopération décentralisée avec Thiès

**VU** l'accord cadre de coopération signé entre Cergy et Thiès le 17 novembre 2006.

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011, approuvant l'adoption de l'Agenda 21-Plan climat.

**Considérant** que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 26 mai 2005, l'engagement de la Commune de Cergy dans la coopération décentralisée avec la Ville de Thiès au Sénégal que les deux collectivités ont signé le 17 novembre 2006 un accord-cadre de coopération visant à renforcer leurs relations d'amitié et à développer des échanges Nord-Sud dans un esprit de réciprocité et que cette coopération fait aussi partie des engagements pris par la Commune de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat, adopté le 18 novembre 2011.

**Considérant** que dans le cadre de sa coopération avec Thiès (Sénégal) la commune de Cergy développe des partenariats avec l'association Solidarité Cergy-Thiès qui participe, aux côtés de la commune de Cergy, à la construction et au suivi des projets développés à Thiès.

**Considérant** que depuis 2006, beaucoup de partenariats ont été noués et réalisés à Thiès et à Cergy avec l'accompagnement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

**Considérant** qu'en 2021 des interventions d'un artiste plasticien thiessois ont été réalisées dans les écoles de Médina Fall III, Ali Bâ et au lycée Malick Sy de Thiès autour du projet artistique cergyssois «Expérience du Chaos»;

**Considérant** que le programme vise à renforcer et faciliter les échanges scolaires entre des établissements identifiés à Thiès et à Cergy par la mise en place de projets artistiques, éducatifs et sociaux à destination de la jeunesse et qu'il fait le lien avec les projets antérieurs menés à Thiès autour des arts ;

**Considérant** que la ville de Cergy et la ville de Thiès souhaitent développer ces échanges en accompagnant l'association Solidarité Cergy-Thiès dans la lutte contre la fracture numérique et dans le développement des pratiques musicales en milieu scolaire au sein des écoles de Médina Fall III, Ali Bâ et au lycée Malick Sy, la présente convention vise à engager le projet en mettant en place les conditions nécessaires au démarrage des actions à savoir :

- la réception du matériel informatique et musical à Thiès
- la réhabilitation de 3 classes dans les écoles de Médina Fall III et Ali Bâ en salle informatique
- l'installation du parc informatique et la formation d'un gestionnaire dans ces écoles
- la mise en service d'un parc instrumental dans les écoles de Médina Fall III et Ali Bâ ainsi qu'au Lycée Malick Sy en lien avec les musiciens professionnels

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise le maire ou son représentant légal à signer une convention d'objectif entre la Mairie de Cergy et l'association Solidarité Cergy Thiès

**Article 2** : Attribue une subvention de 9 900 € à l'association Solidarité Cergy-Thiès

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°47**

**OBJET** : attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet solidarité internationale 2021

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°47

OBJET : attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet solidarité internationale 2021

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Titre IV de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à la coopération décentralisée ;

**VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements

**VU** la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2011, approuvant l'adoption de l'Agenda 21-Plan climat

**Considérant** que dans le cadre de sa politique de coopération internationale, la Ville de Cergy a mis en place un dispositif d'accompagnement des associations de solidarité internationale cergyssoises ou agissant sur le territoire cergyssois, qui se traduit par des permanences individuelles et par une mise en réseau.

**Considérant** que depuis 2012, un appel à projets solidarité internationale a été lancé afin d'aider les associations dans la mise en œuvre de leurs projets, qu'en 2021, une commission de cet appel à projets s'est réunie au mois de mai et que les candidatures reçues ont été étudiées au sein d'une instance constituée d'élus, d'agents municipaux et d'une représentante de l'association La Case, spécialisée dans l'accompagnement des projets internationaux.

**Considérant** que 6 demandes de subvention ont été soumises par des associations cergyssoises ou agissant sur le territoire de Cergy dans le cadre de l'appel à projets solidarité internationale 2021.

**Considérant** que, sur les 6 dossiers, 5 demandes de subvention répondant aux critères d'éligibilité de l'appel à projets, notamment celui de l'intérêt local des actions à Cergy, ont été retenues par la commission et qu'il s'agit des projets des associations Union des Femmes Comoriennes de France (UFCF), Association Fond Commun des Haïtiens de France (AFCHF), Association Pour le Soutien aux Enfants de Kandia, Association Actions pour Enfants Oubliés (APEO), Association de Soutien et d'Aide au Développement de Fanaye (ASADF) et que ces projets feront l'objet de restitutions publiques organisées sur le territoire Cergyssois.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Vote au titre des subventions liées à cet appel à projets :

- une subvention de 2 000 € à l'Association UFCF ;
- une subvention de 1 500 € à l'association AFCHF ;
- une subvention de 1 500 € à l'Association Pour le Soutien aux Enfants de Kandia
- une subvention de 1 000 € à l'association ASADF ;
- une subvention de 1 000 € à l'association APEO ;

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°48**

**OBJET** : Attribution d'une subvention l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Cergy (ACVG)

### **Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021**

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°48

**OBJET** : Attribution d'une subvention l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Cergy (ACVG)

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant que** la ville souhaite entretenir le devoir de mémoire en soutenant les actions de l'amicale des anciens combattants et victimes de guerre de Cergy (ACVG) qui consistent à :

-Regrouper et fédérer les anciens combattants, victimes de guerre, résistants, soldats et sympathisants autour des évènements commémoratifs tels que les cérémonies du 11 novembre, les anniversaires des fins de guerres, la prise en charge des gerbes, l'organisation de sorties pour ses membres,

-Entretenir le lien amical et fraternel.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLECHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Attribue une subvention d'un montant de 1 700 € à l'amicale ACVG de Cergy -Mairie place de la Libération 95000 CERGY

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°49**

**OBJET** : Modification de la commission de délégation des services publics

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°49

OBJET : Modification de la commission de délégation des services publics

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Vu** les Articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du code général des collectivités territoriales

**Considérant** que la Commission de délégation des services publics a été renouvelée par délibération du 09 juillet 2020, et qu'elle est composée du Maire ou de son représentant, en qualité de président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** la nécessité d'une représentation proportionnelle des élus au sein de cette commission.

**Considérant** que la durée du mandat est la même que celle du Conseil municipal

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1** : Procède à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics.

-Que les membres de la commission de délégation des services publics sont les suivants :

**Président de la commission de délégation de service public (de droit) :** le maire ou son représentant désigné par un arrêté municipal

**Titulaires :**

- Gilles COUPET
- Abdoulaye SANGARE
- Keltoum ROCHDI
- Elina CORVIN
- Gaëlle DUIGOU

**Suppléants :**

- Louis L'HARIDON
- David AGRECH
- Karim ZIABAT
- Rachid BOUHOUCHE
- Edwige AHILE

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°50**

**OBJET** : Pacte de gouvernance CACP

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°50

OBJET : Pacte de gouvernance CACP

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 , L. 2212-2 et L.5211-11-2

**VU** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment l'article 4

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°13 du 8 septembre 2020 approuvant à l'unanimité le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CACP et ses communes membres,

**Considérant** que le pacte de gouvernance a pour objectif de préciser les conditions de gouvernance partagées entre l'EPCI et ses communes membres,

**Considérant** que si le Conseil Communautaire décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, il adopte celui-ci après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

**Considérant** que la modification du pacte suit la même procédure que son élaboration,

**Considérant** les conclusions des ateliers de réflexion organisés les 12 et 14 avril avec les élus communautaires volontaires et les échanges avec l'ensemble des exécutifs municipaux,

**Considérant** le projet de pacte de gouvernance, tel que ci-annexé,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	2	Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	1	Dominique LEFEBVRE

**Article 1<sup>er</sup> :** Donne un avis favorable à l'adoption du projet de pacte de gouvernance par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°51**

**OBJET** : Élection d'un nouvel adjoint au Maire et modification du tableau du Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°51

**OBJET** : Élection d'un nouvel adjoint au Maire et modification du tableau du Conseil Municipal

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que par la délibération n°3 du 3 juillet 2020, le conseil municipal a fixé à dix-huit le nombre d'adjoints au maire de Cergy,

**Considérant** que par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a acté la démission d'Alexandra WISNIEWSKI de son poste d'adjointe au maire.

**Considérant** que du fait de la crise sanitaire, il a été proposé de ne pas pourvoir à la fonction d'adjointe laissée vacante, tant que le Conseil Municipal ne pouvait se réunir autrement qu'en téléconférence et ne pouvait donc procéder à un vote à bulletins secrets.

**Considérant** que le Conseil Municipal du 29 juin 2021 se tiendra en présentiel, il pourra procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

**Considérant** que, lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal décide de pourvoir ou non ce poste et si l'adjoint remplaçant occupera ou non le même rang que l' élu démissionnaire,

**Considérant** que conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1, le nouvel adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du conseil municipal,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	

Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1** : Décide de maintenir le nombre de 18 adjoints et de pourvoir à la fonction d'adjoint laissée ainsi vacante.

**Article 2** : Proclame Agnès COFFIN, 7<sup>ème</sup> adjointe au maire, cette dernière ayant obtenu la majorité des suffrages.

**Article 3** : Constate les modifications correspondantes du tableau du conseil municipal.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°52**

**OBJET** : Majoration des indemnités de fonction des élus

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°52

OBJET : Majoration des indemnités de fonction des élus

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-2,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant élection du maire de la commune de Cergy,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant détermination du nombre d'adjoints au maire,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire,

**VU** la délibération du 18 mai 2021 portant majoration des indemnités de fonction des élus,

**Considérant** que le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux élus municipaux, dans la limite des taux prévus par les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Considérant** que le CGCT dispose que les taux maximums des indemnités sont établis en fonction du nombre d'habitants de la collectivité et que l'article L2123-24 du code dispose que le taux maximal de l'indemnité pouvant être attribué au maire d'une commune de 60 000 habitants est de 110% de l'indice terminal de la fonction publique et de 44% pour les adjoints au maire,

**Considérant** que par ailleurs, l'article L. 2123-22 du CGCT dispose que des majorations d'indemnités de fonction peuvent être votées par le conseil municipal et que la commune de Cergy remplit les conditions pour bénéficier de deux types de majorations qui sont cumulables :

- la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, qui permet de voter des indemnités de fonction dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé dans le CGCT (soit pour Cergy, la strate des communes de 100 000 habitants)

- la majoration des communes sièges du bureau centralisateur du canton, qui permet de majorer de 15% l'indemnité votée (avant majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)

**Considérant** qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal doit se prononcer sur l'application des majorations,

**Considérant** que le 18 mai 2021, le conseil municipal a voté sur l'application de la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ainsi que la majoration des communes sièges du bureau centralisateur du canton,

**Considérant** qu'en raison de la nomination d'un nouvel adjoint au maire précédemment conseiller municipal délégué, il est nécessaire de modifier le tableau des majorations des indemnités de fonction des élus annexé à la délibération du 18 mai 2021

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les majorations des indemnités de fonctions votées conformément au tableau annexé

**Article 2** : Indique que le montant de ces indemnités est calculé par rapport à l'indice terminal de la fonction publique

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**

NOM Prénom	Fonction	Calcul de l'enveloppe globale générale au regard des taux maximums fixés par la loi		Répartition de l'enveloppe globale sans majoration		Taux après Application majoration DSU	Indemnités après application majoration DSU	Montant de majoration siège bureau centralisateur de canton	Indemnité après application des deux majorations
JEANDON Jean-Paul	Maire	110%	4 278,32 €	78,23%	3 042,66 €	103,12%	4 010,78	456,40	4 467,18
YEBDRI Malika	1er Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	33,48%	1 302,16 €	50,22%	1 953,25	195,32	2 148,57
SANGARE Abdoulaye	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
ROCHDI Keltoum	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
KAYADJANIAN Maxime	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
BEUGNOT Claire	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
NICOLLET Eric	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
COFFIN Agnès	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
DIARRA Moussa	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
FOFANA Hawa	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
LITZELLMANN Régis	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
CORVIN Elina	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
BOUHOUCHE Rachid	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
YAÏCH Daisy	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
FEVRIER Denis	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
COURTIN Françoise	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
BARROS Patrick	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
AROUAY Marie-Françoise	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
AGRECH David	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €	36,38%	1 414,76	141,48	1 556,24
DIOUF Moustapha	Conseiller municipal délégué			30,32%	1 179,26 €			176,89	1 356,15
BEN ABDELKADER Céline	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
CARPENTIER Josiane	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
COUASNON Florian	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
COUPET Gilles	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
ERARD Sophie	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
GONZALES Virginie	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
JAQUOT Adrien	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
KISSI Rania	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
LE TRUNG Tu	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
L'HARIDON Louis	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
REMYKOS Roxane	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
SAINT-VILLE-LEPLE CHENIERE Cindy	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
SDIRI Narjés	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
WISNIEWSKI Alexandra	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
ZIABAT Karim	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €			100,46	770,21
AHILE Edwige	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
AREIAS Didier	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
BERHIL Mohammed	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
DENIS Marc	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
DUIGOU Gaëlle	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
ESCOBAR Cécile	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
GUEGUEN Emmanuelle	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
HOLLIGER Laurence	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
LEFEBVRE Dominique	Conseiller			0,00%	0,00 €				0,00
MICHAUD Brice	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
PAYET Armand	Conseiller			0,00%	0,00 €				0,00
PUEYO Alexandre	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
ROUMI Abla	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00
TRAORE Mohamed-Lamine	Conseiller			2,57%	100,00 €				100,00



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°53**

**OBJET** : Fixation des indemnités de fonction des élus

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°53

OBJET : Fixation des indemnités de fonction des élus

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-2,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant élection du maire de la commune de Cergy,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant détermination du nombre d'adjoints au maire,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire,

**VU** la délibération du 18 mai 2021 portant fixation des indemnités de fonction des élus,

**Considérant** que le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux élus municipaux, dans la limite des taux prévus par les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Considérant** que le CGCT dispose que les taux maximums des indemnités sont établis en fonction du nombre d'habitants de la collectivité et que l'article L2123-24 du code dispose que le taux maximal de l'indemnité pouvant être attribué au maire d'une commune de 60 000 habitants est de 110% de l'indice terminal de la fonction publique et de 44% pour les adjoints au maire,

**Considérant** qu'en outre, la commune de Cergy remplit les conditions pour bénéficier de deux majorations, qui sont cumulables :

- la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- la majoration des communes sièges du bureau centralisateur du canton

**Considérant** que le 18 mai 2021, le conseil municipal a voté le montant des indemnités de fonction des élus dans le respect de l'enveloppe globale,

**Considérant** qu'en raison de la nomination d'un nouvel adjoint au maire, précédemment conseiller municipal délégué, il est nécessaire de modifier le tableau des indemnités annexé à la délibération du 18 mai 2021,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve les bénéficiaires des indemnités de fonctions ainsi que la répartition de celles-ci conformément au tableau annexé

**Article 2 :** Indique que le montant de ces indemnités est calculé par rapport à l'indice terminal de la fonction publique

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**

NOM Prénom	Fonction	Calcul de l'enveloppe globale générale au regard des taux maximums fixés par la loi		Répartition de l'enveloppe globale sans majoration	
JEANDON Jean-Paul	Maire	110%	4 278,32 €	78,23%	3 042,66 €
YEBDRI Malika	1er Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	33,48%	1 302,16 €
SANGARE Abdoulaye	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
ROCHDI Keltoum	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
KAYADJANIAN Maxime	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
BEUGNOT Claire	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
NICOLLET Eric	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
COFFIN Agnès	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
DIARRA Moussa	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
FOFANA Hawa	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
LITZELLMANN Régis	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
CORVIN Elina	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
BOUHOUCHE Rachid	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
YAÏCH Daisy	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
FEVRIER Denis	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
COURTIN Françoise	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
BARROS Patrick	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
AROUAY Marie-Françoise	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
AGRECH David	Adjoint au maire	44%	1 711,33 €	24,25%	943,17 €
DIOUF Moustapha	Conseiller municipal délégué			30,32%	1 179,26 €
BEN ABDELKADER Céline	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
CARPENTIER Josiane	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
COUASONN Florian	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
COUPET Gilles	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
ERARD Sophie	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
GONZALES Virginie	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
JAQUOT Adrien	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
KISSI Rania	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
LE TRUNG Tu	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
L'HARIDON Louis	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
REMIKOS Roxane	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
SAINT-VILLE-LEPLE CHENIERE Cindy	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
SDIRI Narjés	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
WISNIEWSKI Alexandra	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
ZIABAT Karim	Conseiller municipal délégué			17,22%	669,75 €
AHILE Edwige	Conseiller			2,57%	100,00 €
AREIAS Didier	Conseiller			2,57%	100,00 €
BERHIL Mohammed	Conseiller			2,57%	100,00 €
DENIS Marc	Conseiller			2,57%	100,00 €
DUIGOU Gaëlle	Conseiller			2,57%	100,00 €
ESCOBAR Cécile	Conseiller			2,57%	100,00 €
GUEGUEN Emmanuelle	Conseiller			2,57%	100,00 €
HOLLIGER Laurence	Conseiller			2,57%	100,00 €
LEFEBVRE Dominique	Conseiller			0,00%	0,00 €
MICHAUD Brice	Conseiller			2,57%	100,00 €
PAYET Armand	Conseiller			0,00%	0,00 €
PUEYO Alexandre	Conseiller			2,57%	100,00 €
ROUMI Abia	Conseiller			2,57%	100,00 €
TRAORE Mohamed-Lamine	Conseiller			2,57%	100,00 €



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°54**

**OBJET** : Compte Administratif 2020 Budget Principal

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de SANGARE Abdoulaye, Adjoint

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°54

OBJET : Compte Administratif 2020 Budget Principal

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que le vote du compte administratif 2020 doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice,

**Considérant** que le vote du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget principal a été arrêté le 31 décembre 2020 et qu'il fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la délibération,

**Considérant** que Monsieur Jean-Paul JEANDON était ordonnateur durant l'exercice 2020 et qu'il ne prend pas part au vote,

**Considérant** que l'assemblée a désigné Monsieur Abdoulaye SANGARE président du conseil municipal pour la présentation du compte administratif du budget principal,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	34	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abila ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	2	Alexandra WISNIEWSKI - Jean-Paul JEANDON

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le compte administratif 2020 du budget principal :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés	3 379 511,31 €			2 922 164,73 €	3 379 511,31 €	2 922 164,73 €
Affectation de (n-1)		5 877 887,68 €				5 877 887,68 €
Opérations de l'exercice	25 976 416,78 €	19 135 211,53 €	72 744 231,39 €	83 828 627,54 €	98 720 648,17 €	102 963 839,07 €
Rattachements			3 922 328,05 €	1 522 198,07 €	3 922 328,05 €	1 522 198,07 €
Totaux de l'exercice	29 355 928,09 €	25 013 099,21 €	76 666 559,44 €	88 272 990,34 €	106 022 487,53 €	113 286 089,55 €
Résultat de clôture 2020	4 342 828,88 €			11 606 430,90 €	4 342 828,88 €	11 606 430,90 €
Reports 2020 sur (n+1)	2 659 744,27 €	58 309,71 €			2 659 744,27 €	58 309,71 €
Totaux cumulés	7 002 573,15 €	58 309,71 €		11 606 430,90 €	7 002 573,15 €	11 664 740,61 €
Résultats définitifs	-6 944 263,44 €			11 606 430,90 €		<b>4 662 167,46 €</b>

**Article 2** : Dit que les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2020 du comptable public pour le budget principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

de la présente délibération.

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°55**

**OBJET** : Compte administratif 2020 - Budget annexe des activités spectacles

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de SANGARE Abdoulaye, Adjoint

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°55

**OBJET** : Compte administratif 2020 - Budget annexe des activités spectacles

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que le vote du compte administratif 2020 doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice,

**Considérant** que le vote du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe des activités spectacles a été arrêté le 31 décembre 2020 et qu'il fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la délibération,

**Considérant** que Monsieur Jean-Paul JEANDON était ordonnateur durant l'exercice 2020 et qu'il ne prend pas part au vote,

**Considérant** que l'assemblée a désigné Abdoulaye SANGARE président du conseil municipal pour la présentation du compte administratif du budget annexe des activités spectacles,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	34	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	2	Alexandra WISNIEWSKI - Jean-Paul JEANDON

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe des activités spectacles

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés						
Affectation de (n-1)						
Opérations de l'exercice			617 393,61€	621 393,61€	617 393,61€	621 393,61€
Rattachements			4 000,00€		4 000,00€	
Totaux de l'exercice			621 393,61€	621 393,61€	621 393,61€	621 393,61€
Résultat de clôture 2020						
Reports 2020 sur (n+1)						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs						

**Article 2 :** Dit que les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2020 du comptable public pour le budget annexe des activités spectacles qui fait l'objet d'une autre délibération

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°56**

**OBJET** : Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget Principal

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°56

**OBJET** : Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget Principal

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble l'ensemble des comptes mouvementés au cours de l'exercice,

**Considérant** qu'il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution budgétaire
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune,

**Considérant** que le compte de gestion comprend 3 parties,

**Considérant** qu'il se compose de deux états (état de consommation des crédits et état de réalisation des dépenses et des recettes) permettant d'appréhender l'exécution du budget au niveau de chaque compte,

**Considérant** que ces états sont complétés par deux tableaux synthétiques :

- les résultats budgétaires de l'exercice
- les résultats de l'exécution du budget et de l'affectation des résultats,

**Considérant** que ces résultats sont conformes à ceux du compte administratif

**Considérant** que la situation financière se compose de la balance générale des comptes, du compte de résultats et du bilan,

**Considérant** que le bilan est un document qui récapitule l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de la commune. Il permet d'avoir une vision patrimoniale de la collectivité,

**Considérant** que la situation des valeurs inactives suivantes :

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Mandats émis	80 001 259,13€	25 980 002,44€
	Annulation de mandats	3 334 699,69€	3 585,66€
Recettes	Titres émis	90 343 334,52€	25 013 099,21€
	Annulation de titres	4 992 508,91€	
Résultat 2020		8 684 266,17€	-963 317,57€
Résultat global		7 720 948,60€	

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er :** Approuve le compte de gestion 2020 pour le budget principal de la ville qui présente des résultats identiques au compte administratif 2020

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°57**

**OBJET** : Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget annexe des Activités Spectacles

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°57

**OBJET** : Compte de gestion 2020 du comptable public - Budget annexe des Activités Spectacles

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble l'ensemble des comptes mouvementés au cours de l'exercice,

**Considérant** qu'il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution budgétaire
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune,

**Considérant** que le compte de gestion comprend 3 parties,

**Considérant** qu'il se compose de deux états (état de consommation des crédits et état de réalisation des dépenses et des recettes) permettant d'appréhender l'exécution du budget au niveau de chaque compte,

**Considérant** que ces états sont complétés par deux tableaux synthétiques :

- les résultats budgétaires de l'exercice
- les résultats de l'exécution du budget et de l'affectation des résultats,

**Considérant** que ces résultats sont conformes à ceux du compte administratif

**Considérant** que la situation financière se compose de la balance générale des comptes, du compte de résultats et du bilan,

**Considérant** que le bilan est un document qui récapitule l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de la commune. Il permet d'avoir une vision patrimoniale de la collectivité,

**Considérant** la situation des valeurs inactives suivantes :

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Mandats émis	642 241,60€	0,00
	Annulation de mandats	20 847,99€	0,00
Recettes	Titres émis	621 393,61€	0,00
	Annulation de titres	0,00	0,00
Résultat 2020		0,00	0,00
Résultat global		0,00	

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve le compte de gestion 2020 pour le budget annexe des Activités Spectacles de la ville qui présente des résultats identiques au compte administratif 2020

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°58**

**OBJET** : Affectation du résultat 2020 du budget principal

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°58

OBJET : Affectation du résultat 2020 du budget principal

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement, soit 11 606 430,90€, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, étant entendu que ce besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section à la fois en dépenses et en recettes,

Considérant que dans ces conditions :

- Résultat de la section de fonctionnement : 11 606 430,90€
- Déficit cumulé d'investissement : 4 342 828,88€
- Restes à réaliser en dépenses : 2 659 744,27€
- Restes à réaliser en recettes : 58 309,71€.

Considérant qu'à l'issue de cette opération, le résultat global (investissement + fonctionnement) est égal à 4 662 167,46€,

Considérant que l'excédent de fonctionnement est de 11 606 430,90€, il est possible soit de l'affecter à la section d'investissement (mise en réserves), soit de le maintenir en section de fonctionnement

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er** : Affecte définitivement en réserves l'excédent de fonctionnement 2020 à hauteur de la couverture du solde de la section d'investissement 2020 après restes à réaliser soit 6 944 263,44€.

**Article 2** : Indique que cette somme sera inscrite en section d'investissement en 2021 sur la nature 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

**Article 3** : Indique que le solde définitif soit 4 662 167,46€ est maintenu en report à nouveau en fonctionnement 2021.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°59**

**OBJET** : Budget supplémentaire 2021 au Budget Principal de la ville de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°59

OBJET : Budget supplémentaire 2021 au Budget Principal de la ville de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la délibération n°2 du 16 mars 2021 du Budget primitif 2021 et Budget annexe « activités spectacle »

**Considérant** que le budget supplémentaire se présente comme un budget d'ajustement des crédits et qu'il intègre les mouvements suivants :

Reprise des résultats de l'exercice précédent et reprise des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2020.

Ajustement des crédits gérés par les directions au regard des projets initialement prévus ou des nouvelles actions non budgétées.

Divers mouvements d'ordre entre fonctionnement et investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **+ 5 063 486,76 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **+ 5 063 486,76 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **+ 4 354 524,97 €**, et les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2020 à **+ 2 659 744,27 €**.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **+ 6 955 959,53 €** et les restes à réaliser en recettes d'investissement 2020 à **+ 58 309,71 €**.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD

Abstention :	0
Non-Participation :	0

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la ville de Cergy.  
L'équilibre global du budget supplémentaire 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous.  
Ce budget supplémentaire vient s'ajouter aux autorisations de crédits ouvertes au budget primitif.

Le tableau ci-dessous reprend l'équilibre général du budget supplémentaire 2021 du budget principal.

section	chapitre	dépenses	recettes
<b>Fonctionnement</b>			
	011- charges à caractère général	98 710,20	
	012- dépenses de personnel	480 960,00	
	65- autres charges de gestion courante	-12 856,00	
	66- charges financières	13 220,00	
	023- virement à la section d'investissement	4 483 452,56	
	013- atténuations de charges		20 000,00
	70- produits des services		-196 851,00
	73- Impôts et taxes		-136 571,00
	74- Dotations et participations		666 561,10
	77- produits exceptionnels		42 154,20
	042- opérations d'ordres entre section		6 026,00
	002 - résultat reporté		4 662 167,46
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 063 486,76</b>	<b>5 063 486,76</b>
<b>Investissement</b>			
	20- immobilisations corporelles	-27 000,00	
	204- subventions d'équipement versées	125 000,00	
	18- Voirie Closbilles	27 000,00	
	26- Projet Bastide	10 000,00	
	33- Equipements de proximité AMH	500 000,00	
	43- Avenue du Martelet	2 700,00	
	46- Mise en accessibilité	40 300,00	
	47- Numérique	626,00	
	51- Equipement	109 000,00	
	52- Entretien	-50 369,91	
	55- Foncier	225 000,00	
	57- Dispositifs anti intrusion	160 000,00	
	60- Travaux Gémeaux 2	25 200,00	
	70- Chaussées, trottoirs, marquage	-71 000,00	
	71- Passerelles	86 400,00	
	73- Mobilier urbain	22 476,00	
	79- Marjoberts	54 312,00	
	81- Infrastructure centrale	139 000,00	
	84- Place des Chênes	50 000,00	
	86- Centre de santé	-950 000,00	
	93- Santé et sécurité au travail	10 000,00	

	97- GS Linandes	-52 000,00	
	98- ALSH du bois de Cergy	-50 000,00	
	102- Aménagement maison Anne et Gérard Philippe	-180 000,00	
	110-La Lanterne	-200 000,00	
	113- Plateaux sportifs	-72 000,00	
	115- Mairie annexe HDC	30 000,00	
	10- Dotations	10 711,00	10 490,57
	26- Participations et créances	1 000,00	
	27 - Autres immobilisations financières	29 315,00	20 000,00
	040- opérations d'ordre entre sections	6 026,00	
	13- Subventions d'investissement		108 069,63
	16- Emprunt		-4 811 796,67
	204- Subvention d'équipement versée		125 000,00
	024- produits des cessions d'immobilisation		76 480,00
	1068- Excédent de fonctionnement capitalisé		6 944 263,44
	021 Virement de la section de fonctionnement		4 483 452,56
	001- solde d'exécution reporté	4 342 828,88	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 354 524,97</b>	<b>6 955 959,53</b>
	Restes à réaliser 2020	2 659 744,27	58 309,71
	<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 014 269,24</b>	<b>7 014 269,24</b>

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°60**

**OBJET** : Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°60

**OBJET** : Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14

**VU** la délibération n°3 du 16 mars 2021

**Considérant** que le 18 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé le principe d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP-CP) pour gérer l'investissement opérationnel et que cet échéancier a été modifié à plusieurs reprises, la dernière modification ayant eu lieu lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2020

**Considérant** que les Autorisations de Programme sont numérotées et revues selon trois modalités :

- Actualisation des Autorisation de Programme en cours et/ou de l'échéancier de leurs Crédits de Paiement
- Ouverture des nouvelles Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement afférents
- Clôture des anciennes Autorisation de Programme dont la réalisation est achevée et constatation de leur coût définitif.

**Considérant** que les Autorisations de Programme présentées comportent également une évaluation des recettes prévisionnelles attachées à ces opérations, ainsi que du reste à charge pour la commune, hors FCTVA.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
--------------	----	---

Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve l'actualisation du montant des Autorisations de Programme en cours, ainsi que la répartition annuelle des Crédits de Paiement afférents, conformément au tableau en Annexe 1

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°61

**OBJET** : Apurement du compte 1069 du budget principal

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°61

OBJET : Apurement du compte 1069 du budget principal

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'instruction budgétaire M14,

**Considérant** que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

**Considérant** que dans le cadre de la fiabilisation des comptes et dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57 il est indispensable d'apurer ce compte 1069.

**Considérant** que la trésorerie nous indique que le solde débiteur du compte 1069 de la ville s'élève à 8 000€.

**Considérant** que l'apurement du compte 1069 peut être opéré par une opération d'ordre semi-budgétaire par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 8 000€ et que le comptable public prend en charge ce mandat en créditant le compte 1069 en contrepartie.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD

Non-Participation :	0
---------------------	---

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat d'opération d'ordre semi-budgétaire au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 8 000€.

**Article 2** : Inscrit les crédits au budget supplémentaire 2021.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
-----------------------------------

Date de télétransmission : 05/07/2021
---------------------------------------

Date de réception préfecture : 05/07/2021
---

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

<b>Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021</b> <b>Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021</b>
---



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°62**

**OBJET** : Créances admises en non-valeur de l'exercice 2021

### **Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021**

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°62

OBJET : Créances admises en non-valeur de l'exercice 2021

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'article R.1617-24 du CGCT.

**Considérant que le** Receveur Municipal dresse la liste des créances irrécouvrables afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

L'instruction codificatrice M14 au titre III chapitre premier sur l'exécution des recettes prévoit cette procédure.

**Considérant** que pour 2021, le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes s'élève à 24 907,48€.

Cette liste se compose de créances ayant fait l'objet de poursuites engagées par le service du Trésor chargé du recouvrement des recettes de la Ville. Les suites données aux poursuites engagées pour recouvrement des créances étant revenues infructueuses, les créances sont constatées comme irrécouvrables et doivent faire l'objet d'une remise en non-valeur.

Exercice	Nombre de pièces	Somme de reste à recouvrer
2011	21	513,37€
2012	28	533,51€
2013	10	124,89€
2014	2	7,51€
2015	33	1 031,84€
2016	71	2 282,66€
2017	87	3 700,68€
2018	112	4 239,20€
2019	171	7 491,27€
2020	98	4 982,55€
Total général	633	24 907.48€

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Vote l'admission de ces créances en non-valeur 2021 à hauteur de 24 907,48€

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°63**

**OBJET** : Bilan des Acquisitions et Cessions Immobilières 2020

### **Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021**

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°63

OBJET : Bilan des Acquisitions et Cessions Immobilières 2020

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**Considérant** que chaque année l'assemblée municipale doit être tenue informée du bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice précédent conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que le bilan est annexé au compte administratif de la collectivité concernée.

**Considérant** que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers des communes font l'objet d'une inscription sur un tableau récapitulatif annexé au compte administratif.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : prend acte des acquisitions et cessions suivantes intervenues dans l'exercice 2020

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Référence cadastrale
PARCELLE 1 RUE CLOS COUTURIER	6 991,62	AI680
COMMERCES 2 PLACE DES TOULEUSES	222 421,47	BH85/190/191/192
LOTS 301/302/306/307		
PARCELLE LE PAS SAINT CHRISTOPHE/IMPASSE BOQUETEAU	184	CW315/317/319
PARCELLE LES GATS	33 600,00	ZI69
PARCELLE CHEMIN DE LA VOIERIE	90 099,95	AD253
PARCELLE RUE CLOS COUTURIER "LA JUSTICE"	6 192,00	AI712
PARCELLE 3 RUE CLOS COUTURIER	18 432,00	AI753
FRAIS ACQUISITION PARCELLE RUE DE L'AVEN	141	CZ143
FRAIS ACQUISITION ILE HAM	821,4	L375

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Désignation du bien	Imputation comptable dans l'actif	Valeur nette comptable	Prix de cession
PARCELLES RUE BRULOIR ALLEE PLANTES	2111 et 2138	371 293,86	450 000,00

Ces éléments sont retracés dans la comptabilité communale tels que recensés dans le Compte Administratif 2020.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°64**

**OBJET** : Modification de la mise à jour du tableau des emplois

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°64

OBJET : Modification de la mise à jour du tableau des emplois

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**VU** la délibération du 27 juin 2019 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 relative à la modification de la mise à jour du tableau des emplois

**VU** la délibération du 9 février 2021 relative à la modification de la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnelle (RIFSEEP)

**VU** la délibération du 18 mai 2021 relative à la modification de la mise à jour du tableau des emplois

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant

**Considérant** que chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, un tableau des effectifs de la commune est adopté par le conseil municipal

**Considérant** que le tableau des effectifs annexé au budget primitif n'est qu'une photographie faite à un instant précis et que de nombreuses modifications interviennent en cours d'année sur les postes budgétaires

**Considérant** que ces modifications peuvent être liées notamment à des recrutements, des nominations, des réussites à concours, des changements de temps de travail, des modifications d'intitulés d'emplois, des créations d'emplois ou à des modifications d'organisation

**Considérant** que dans la délibération du 18 mai 2021, le nombre de postes s'établissait à 1 130

**Considérant** qu'il est nécessaire de remettre à jour le tableau des emplois suite aux évolutions

mentionnées ci-après :

- Suppression d'un emploi de responsable du services démarches administratives état civil et relations aux familles et création d'un emploi de responsable du service à la population
- Suppression d'un emploi de responsable du service logement et création d'un emploi de responsable du service logement et de l'accueil social
- Suppression de l'emploi de responsable du service enfance et création d'un emploi de directeur adjoint de l'éducation
- Modification de l'intitulé d'un emploi avec la suppression de la mention « foncier » : responsable du service urbanisme règlementaire
- Suppression de l'emploi de responsable du service études et travaux neufs
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé responsable de l'unité hygiène salubrité et sécurité civile par l'intitulé responsable de l'unité salubrité et sécurité civile
- Suppression de l'emploi de chargé de mission politique foncière et création d'un emploi de chargé de gestion immobilière
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme par Directeur de l'Aménagement et de l'attractivité du territoire
- Suppression d'un emploi de chargé de mission habitat et création d'un emploi de responsable du service habitat à compter du 01/09/2021
- Suppression de l'emploi de responsable du pôle maitrise d'ouvrage et données patrimoniales et création d'un emploi de directeur de la maitrise d'ouvrage et des données patrimoniales

**Considérant** que le nombre de postes s'établit désormais à 1 129

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
--------------	----	---

Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la modification du tableau des emplois selon le tableau annexé

**Article 2** : Précise que les autres dispositions de la délibération du 9 juillet 2020 restent inchangées

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°65

**OBJET** : Mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale du 1er janvier au 30 septembre 2021

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°65

**OBJET** : Mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale du 1er janvier au 30 septembre 2021

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'état d'urgence sanitaire ;

**VU** la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 40A du 26 décembre 2007 relatifs aux redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public ;

**VU** l'arrêté municipal 298-2019 relatif au règlement d'occupation du domaine public,

**VU** l'arrêté 366-2020 relatif à la modification temporaire de l'arrêté municipal 298-2019

**Considérant** que la situation sanitaire perdure en 2021 et que l'occupation du domaine public n'a pas été effective depuis le 1er janvier 2021,

**Considérant** que la Ville souhaite tenir compte de la situation économique des commerçants dont les activités ont été particulièrement touchées par l'obligation des fermetures administratives,

**Considérant** que la Ville souhaite réitérer ses interventions engagées en 2020 pour un soutien aux commerçants touchés par la situation sanitaire,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
--------------	----	--

Votes Contre :	0
Abstention :	3 Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0

**Article 1<sup>er</sup> :** Valide l'exonération du paiement de la redevance d'occupation commerciale du domaine public pour l'ensemble des détenteurs d'un titre d'occupation du domaine public dans le cadre de l'arrêté n° 298-2019 : Terrasse, contre terrasses, chevalet du 1er janvier au 30 septembre de l'année 2021

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°66**

**OBJET** : Mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°66

OBJET : Mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 61 à 63,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** l'avis du comité technique en date du 18 juin 2021,

**Considérant** que dans le cadre de la réorganisation des services de la collectivité, la Direction du Développement Social et de la Santé a été mise en place,

**Considérant** que dans le cadre de cette nouvelle organisation, des évolutions sur l'organisation de la Direction du CCAS sont nécessaires,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la mise à disposition de deux agents de la ville de Cergy auprès du CCAS de Cergy à raison de 50% de leur temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 3 ans renouvelables afin d'exercer les fonctions suivantes :

- Directeur du CCAS
- Directeur adjoint du CCAS

**Article 2** : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention de mise à disposition annexée.

**Article 3** : Précise que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement du CCAS de Cergy auprès de la Ville dans les conditions fixées par la convention annexée.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°67**

**OBJET :** Protocole d'intervention du centre interdépartemental de gestion pour la réalisation d'examens de laboratoire pour les agents de la ville de Cergy

### **Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021**

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents :** Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés :** Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°67

**OBJET** : Protocole d'intervention du centre interdépartemental de gestion pour la réalisation d'examens de laboratoire pour les agents de la ville de Cergy

**VU** la Loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 complétant les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité,

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**VU** le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

**VU** le Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

**Considérant** que le centre interdépartemental de gestion de la grande Couronne d'Île-de-France (CIG) a été dans l'obligation de ne pas renouveler la convention qui le liait à la mairie de Cergy suite au départ non remplacé du médecin du service de médecine préventive.

**Considérant** que dans la convention relative aux missions de service de médecine préventive le CIG proposait d'assurer le suivi médical des agents au moyen notamment d'examens de laboratoire.

**Considérant** qu'en l'absence de convention relative aux missions de service de médecine préventive, la commune peut bénéficier de l'intervention du CIG pour le suivi médical de ses agents au moyen d'examens de laboratoire.

**Considérant** que les modalités d'organisation de ces examens de laboratoire proposées par le CIG (communication à la collectivité du jour, du lieu, de l'heure des prélèvements, interprétation des résultats, ...) répondent aux obligations réglementaires qui s'imposent à la collectivité.

**Considérant** que la collectivité s'acquittera des dépenses induites par les examens de laboratoire organisés par le CIG selon les tarifs communiqués.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes du protocole d'intervention en vue de la réalisation d'exams de laboratoire pour la mairie de Cergy.

**Article 2** : Autorise le Maire à signer ce protocole avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles.

**Article 3** : Précise que les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion. Ils sont annexés au protocole et envoyés à la collectivité chaque année après leur vote.

**Article 4** : Dit que ce protocole est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2021 et peut être résilié à l'initiative d'une des parties avec un préavis de six mois.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Le Maire

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°68**

**OBJET** : Plan de formation 2021-2023 des agents de la Ville de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°68

OBJET : Plan de formation 2021-2023 des agents de la Ville de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**VU** l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 18 juin 2021,

**Considérant** que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale introduit le droit à la formation et l'obligation d'élaborer un plan de formation, soumis à l'avis du Comité Technique,

**Considérant** qu'en application de l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017, le CPF (Compte Personnel de formation) a remplacé le DIF et que le CPF fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel,

**Considérant** que l'article 164 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté modifie l'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 afin de rendre obligatoire la présentation du plan de formation à l'organe délibérant,

**Considérant** que la formation est un élément clé de développement stratégique dans un contexte d'évolution, voire de bouleversement de l'environnement territorial, mais aussi un vecteur de performance tant pour les agents que pour la collectivité,

**Considérant** que la multiplicité des facteurs de changement (autant internes qu'externes) implique dès lors que les compétences se développent et s'adaptent aux évolutions des métiers et des organisations,

**Considérant** que le plan de formation est le cadre de référence de la politique de formation, il a été élaboré sous la forme d'un document prévisionnel triennal 2021 – 2023, adopté par le dernier Comité Technique; et qu'il s'est construit avec l'implication de multiples acteurs (DG, DRH, chefs de service, agents, partenaires sociaux...), autour d'axes stratégiques et de projets de services pris en compte pour l'identification des besoins en compétences et en accompagnement au changement,

**Considérant** que les axes stratégiques définis dans le cadre de ce plan de formation triennal sont le développement des compétences managériales, l'employabilité et les savoirs de base, la gestion de projets, l'accompagnement au changement (projets de service, d'établissement ou d'organisation), les

fondamentaux, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme, la diversité et la laïcité, les valeurs de la République, le développement durable et la mise en place d'une brigade de tranquillité nocturne,

**Considérant** que le plan de formation intègre également la poursuite de la démarche « Cergy : collectivité apprenante » (développement d'un réseau de formateurs internes), le développement des réseaux professionnels, les formations statutaires obligatoires, les formations hygiène, sécurité, prévention des risques professionnels, permis et habilitations, les formations de perfectionnement et l'accompagnement des projets individuels des agents,

**Considérant** que ces axes pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents ou des services, et qu'il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations des personnels,

**Considérant** que sur la base d'une cotisation annuelle de 0,9% de la masse salariale de la collectivité, le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) développe un large champ d'actions pour construire et mettre en œuvre des formations professionnelles obligatoires ou non, répondant aux développements des compétences des agents, à leur évolution de carrière et à leur adaptation aux évolutions des métiers et des organisations, et que de ce fait, il est notre partenaire privilégié,

**Considérant** qu'outre ce partenariat et en fonction des objectifs de formation exprimés par les services et les agents, la Ville fait également appel à des prestataires extérieurs (centres de formation) ou à des formateurs internes.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
--------------	----	--

Votes Contre :	0
Abstention :	0
Non-Participation :	0

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte et approuve le présent plan de formation triennal.

**Article 2** : Précise que les crédits sont prévus au budget 2021.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°69

**OBJET** : Remboursement des frais de garde ou d'assistance engagés par les élus

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°69

OBJET : Remboursement des frais de garde ou d'assistance engagés par les élus

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-18-2, L.2123-18-4 et L. 2123-1,

**VU** le Code du Travail et notamment l'article L.1271-1,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.2123-22-4 à D.2123-22-7

**VU** le Code du Travail et notamment l'article D.7233-8,

**VU** le décret n° 2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le code général des collectivités territoriales

**Considérant** que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux en rendant notamment obligatoire le remboursement à l'élu par la commune de ses frais de garde sous certaines conditions

**Considérant** que les membres du conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde ou l'assistance :

- D'un enfant
- D'une personne âgée
- D'une personne handicapée
- D'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile

**Considérant** que le remboursement ne peut avoir lieu que lorsque le membre du conseil municipal participe aux réunions suivantes :

- Séances plénières du conseil municipal
- Réunion des commissions municipales dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal
- Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés

**Considérant** que le montant du remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du SMIC (soit 10.25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021) et dans la limite des frais engagés

**Considérant** que les demandes formulées devront être accompagnées de pièces justificatives,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Met en place le dispositif par lequel les membres du conseil municipal bénéficient de la prise en charge du remboursement de certains frais de garde instituée par l'article L. 2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 2** : Détermine que les membres du conseil municipal sont éligibles au dispositif mentionné à l'article 1<sup>er</sup> lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde ou l'assistance :

- D'un enfant de moins de 16 ans
- D'une personne âgée
- D'une personne handicapée
- D'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile

**Article 3** : Indique que le remboursement ne peut avoir lieu que lorsque le membre du conseil municipal participe aux réunions suivantes :

- Séances plénières du conseil municipal
- Réunion des commissions municipales dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal
- Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés

**Article 4** : Définit que le montant du remboursement par heure est fixé au taux horaire du SMIC

**Article 5** : Précise que le membre du conseil municipal qui sollicitera ce remboursement devra transmettre,

à l'appui de sa demande, outre tout document attestant de sa présence à l'une des réunions mentionnées à l'article 3, des justificatifs permettant à la ville :

- de s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les membres du conseil municipal à leur domicile est empêchée par la participation à une des réunions obligatoires : livret de famille, attestation CAF, attestation de domicile et attestation certifiant que est atteinte d'un handicap ou nécessite une aide personnelle...
- de s'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes physiques ou morales intervenantes : contrat, fiches de paie...
- de s'assurer du caractère subsidiaire du remboursement : attestation sur l'honneur signée par le membre du conseil municipal par lequel il atteste que le montant remboursé n'excèdera pas le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie par ailleurs

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°70**

**OBJET** : Composition des forums de quartier

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°70

OBJET : Composition des forums de quartier

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

**Vu** les articles L. 2122-2, L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code général des Collectivités territoriales

**Vu** la délibération n°35 du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

**Considérant** que les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent créer des conseils de quartier et que le conseil municipal fixe leur dénomination, leur composition et leurs modalités de fonctionnement.

**Considérant** que la création de ces conseils de quartier a été approuvée par la délibération n°35 du 9 juillet 2020, fixant les 6 conseils d'initiatives locales suivants :

- Hauts de Cergy
- Axe Majeur Horloge
- Coteaux
- Grand Centre
- Orée du Bois
- Bords d'Oise

**Considérant** que les conseils de quartier seront désormais désignés « forums de quartiers » et fixés au nombre de 4 :

- Axe Majeur Horloge
- Hauts de Cergy / Trois Bois
- Coteaux / Grand Centre
- Orée du Bois / Bords d'Oise

**Considérant** que l' élu en charge de la démocratie participative et de la citoyenneté, Karim ZIABAT, anime chacun de ces forums en associant les délégués de quartiers suivants :

- Keltoum ROCHDI pour le forum de quartier Axe Majeur Horloge
- Agnès COFFIN pour le forum de quartier Haut de Cergy / Trois Bois
- Eric NICOLLET pour le forum de quartier Coteaux / Grand Centre
- Claire BEUGNOT pour le forum de quartier Orée du Bois / Bords d'Oise

**Considérant** que la composition de ces forums de quartier est la suivante :

- -Forum de quartier Axe-Majeur Horloge : Keltoum ROCHDI (Bastide, Genottes), Florian COUASNON (Séville, Belle épine) ; Moustapha DIOUF (Chat Perché ; Gros Caillou) ; Hawa FOFANA (Axe Majeur Horloge et Lanterne), Tu LE TRUNG (AMH) ; Louis L'HARIDON (Closbilles) ; Abdoulaye SANGARE (Terrasses, Parc St Christophe) ; Cindy SAINT VILLE LEPLÉ CHENIERE (Horloge, Verger, Parc d'activités de l'Axe Majeur)
- -Forum de quartier Haut de Cergy / Trois Bois : Agnès COFFIN (Essarts) ; Patrick BARROS (Nautilus) ; Gilles COUPET (Bontemps, Terroir, Le bois Lapelote), Adrien JAQUOT (Centre gare) ; Karim ZIABAT (Point du jour, Atlantis) ; Denis FEVRIER (Hazay) ; Louis L'HARIDON (Enclos)

- -Forum de quartier Coteaux / Grand Centre : Eric NICOLLET (Centre gare, préfecture, Chemin Dupuis, Paradis, Cité Artisanale) ; Marie-Françoise AROUAY (Plaine des Linandes, Heuruelles, Justice et Linandes) ; Daisy YAICH (Ponceau, Celettes, La Croix Petit) ; Narjes SDIRI (Chênes)
- -Forum de quartier Orée du Bois / Bords d'Oise : Claire BEUGNOT (Village, Plaine Agricole, Ham) ; Rachid BOUHOUC (Bocages, Touleuses, Plants) ; Virginie GONZALES (Châteaux Saint Sylvère, Clairières) ; Alexandra WISNIEWSKI (Port)

**Considérant** que les forums de quartier connaissent toute question intéressant à titre principal le quartier dont il a la charge et veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie de quartier.

**Considérant** qu'ils peuvent être consultés par le Maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville et que le Maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

**Considérant** que la commune de Cergy souhaite renforcer la participation des habitants à la vie de quartier.

Après l'avis de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Crée les conseils de quartiers, désignés forums de quartier suivants :\*

- Axe Majeur Horloge

- Hauts de Cergy / Trois Bois
- Coteaux / Grand Centre
- Orée du Bois / Bords d'Oise

**Article 2** : Précise que l'élu en charge de la démocratie participative et de la citoyenneté animera chacun de ces forums en associant les élus délégués de quartiers suivants :

- Keltoum ROCHDI pour le forum de quartier Axe Majeur Horloge
- Agnès COFFIN pour le forum de quartier Hauts de Cergy / Trois Bois
- Eric NICOLLET pour le forum de quartier Coteaux / Grand centre
- Claire BEUGNOT pour le forum de quartier Orée du Bois / Bords d'Oise

**Article 3** : Valide la composition des forums de quartier telle qu'indiquée ci-dessous :

- -Forum de quartier Axe-Majeur Horloge : Keltoum ROCHDI (Bastide, Genottes), Florian COUASNON (Séville, Belle épine) ; Moustapha DIOUF (Chat Perché ; Gros Caillou) ; Hawa FOFANA (Axe Majeur Horloge et Lanterne), Tu LE TRUNG (AMH) ; Louis L'HARIDON (Closbilles) ; Abdoulaye SANGARE ( Terrasses, Parc St Christophe) ; Cindy SAINT VILLE LEPLÉ CHENIERE (Horloge, Verger, Parc d'activités de l'Axe Majeur)
- -Forum de quartier Haut de Cergy / Trois Bois : Agnès COFFIN (Essarts) ; Patrick BARROS (Nautilus) ; Gilles COUPET (Bontemps, Terroir, Le bois Lapelote), Adrien JAQUOT (Centre gare) ; Karim ZIABAT (Point du jour, Atlantis) ; Denis FEVRIER (Hazay) ; Louis L'HARIDON (Enclos)
- -Forum de quartier Coteaux / Grand Centre : Eric NICOLLET (Centre gare, préfecture, Chemin Dupuis, Paradis, cité Artisanale) ; Marie-Françoise AROUAY (Plaine des Linandes, Heuruelles, Justice et Linandes) ; Daisy YAICH (Ponceau, Celettes, La Croix Petit) ; Narjes SDIRI (Chênes)
- -Forum de quartier Orée du Bois / Bords d'Oise : Claire BEUGNOT (Village, Plaine Agricole, Ham) ; Rachid BOUHOUC (Bocages, Touleuses, Plants) ; Virginie GONZALES (Châteaux Saint Sylvère, Clairières) ; Alexandra WISNIEWSKI (Port)

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°71**

**OBJET** : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est rassemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°71

OBJET : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de Cergy

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29

**Vu** l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

**Considérant** l'existence de propos diffamatoires visibles et lisibles de tous sur les réseaux sociaux à l'encontre de la ville de Cergy et de son Maire, Jean-Paul JEANDON (Accusation sur Twitter de local ayant servi au PS aux frais de la mairie de Cergy).

**Considérant** que la commune est tenue de protéger ses agents et élus contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulterait.

**Considérant** qu'elle est donc tenue d'accorder la protection fonctionnelle aux agents et élus dans la mesure où une faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions ne leur est pas imputable.

**Considérant** que les demandes de protection fonctionnelle relatives aux élus sont soumises au conseil municipal.

**Considérant** qu'une fois l'approbation du conseil municipal obtenu, le service assurances transfère les dossiers à l'assureur de la commune, dans le cadre de son contrat d'assurance « Protection Juridique ».

**Considérant** que l'octroi de la protection fonctionnelle permettra à la ville de payer notamment la consignation demandée par la juridiction.

**Considérant** qu'en l'espèce, aucune faute personnelle n'est imputable à l'ému concerné.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	1	Jean-Paul JEANDON

**Article 1 :** Accorde la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy pour diffamation publique consistant en des propos diffamatoires publiés sur les réseaux sociaux.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 30/06/2021

Date de réception préfecture : 30/06/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 30/06/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**

Accusé de réception en préfecture  
095-219501277-20210629-1819-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2021  
Date de réception préfecture : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°72**

**OBJET** : Délibération cadre relative au temps de travail

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°72

OBJET : Délibération cadre relative au temps de travail

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses article 7-1 et 57 1°,

**VU** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

**VU** la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,

**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

**VU** le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature

**VU** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

**VU** la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la fonction publique territoriale,

**VU** la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

**VU** le protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail à la ville de Cergy du 9 novembre 2000,

**VU** la délibération du 27 septembre 2001 relative à la mise en œuvre de l'ARTT dans les services municipaux,

**VU** la délibération du 25 mars 2011 relative à la modification du compte épargne temps

**VU** la délibération du 30 mars 2017 relative à la monétisation du compte épargne temps

**VU** l'avis du comité technique en date du 18 juin 2021,

**VU** le règlement cadre relatif à l'organisation du temps de travail,

**Considérant** que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail au sein des collectivités dont la durée serait inférieure à 1 607 heures annuelles

**Considérant** que la loi du 6 août 2019 indique que les collectivités disposent d'une année après le renouvellement de leurs instances pour délibérer et se mettre en conformité avec la législation, soit au plus tard le 30 juin 2021,

**Considérant** que le règlement cadre a pour vocation de fixer des règles communes à l'ensemble des services en matière d'organisation du temps de travail, en poursuivant les objectifs suivants :

- Se conformer à la réglementation en matière de temps de travail
- Permettre une meilleure adéquation entre les organisations et les besoins en matière de services publics
- Garantir l'équité entre les agents et les services
- Offrir davantage de souplesse dans les organisations de travail et permettre ainsi un meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée
- Maitriser la masse salariale et faire des économies qui permettent de financer en contrepartie des mesures du pacte social

**Considérant** la concertation avec les organisations syndicales dans le cadre des diverses réunions de dialogue social,

**Considérant** que le règlement cadre annexé constitue un cadre général,

**Considérant** que les conditions spécifiques d'application de ce règlement cadre font l'objet de règlements particuliers déclinés dans chaque direction ou service d'ici la fin de l'année 2021,

**Considérant** que l'ensemble de ces règlements particuliers devra être élaboré en référence au règlement cadre général,

**Considérant** que l'application de la délibération sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Considérant** que la délibération du 27 septembre 2001 relative à la mise en œuvre de l'ARTT dans les services municipaux doit être abrogée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	4	Gilles COUPET - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Détermine que le temps de travail de l'ensemble des agents de la ville de Cergy est fixé conformément au règlement cadre annexé

**Article 2** : Fixe la durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Le décompte est réalisé sur une base annuelle de 1 607 heures de travail effectif, heures supplémentaires non comprises de la manière suivante :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	25
Jours fériés (moyenne)	8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1.607 heures

**Article 3** : Définit le temps de travail hebdomadaire des agents selon les conditions ci-dessous :

1- Temps de travail des agents à 39 heures

La durée de référence du travail effectif est fixée à 39 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers de service.

Cycle de travail à 39h00 hebdomadaires	
Temps de travail quotidien	7,8 heures
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours RTT	23

## 2- Temps de travail des agents à 37 heures 30

La durée de référence du travail effectif est fixée à 37h30 hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers.

Cycle de travail à 37h30 heures hebdomadaires	
Temps de travail quotidien	7,5 heures
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours RTT	15

## 3 - Temps de travail des agents à 36 heures

La durée de référence du travail effectif est fixée à 36 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, sauf dispositions particulières prévues dans les règlements particuliers.

Cycle de travail à 36h00 heures hebdomadaires	
Temps de travail quotidien	7,2 heures
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours RTT	6

## 4- Temps de travail des agents à 35 heures

Cycle de travail à 35h00 heures hebdomadaires	
Temps de travail quotidien	7 heures
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours RTT	0

**Article 4 :** Détermine qu'une annualisation du temps de travail, consistant à prévoir selon la variation de la charge de travail des périodes de moindre activité (ou pas d'activité du tout) et des périodes d'activité plus importante, pourra être mise en place après définition dans des règlements particuliers, notamment au sein de services et/ou d'équipements soumis au rythme scolaire ou exerçant selon les saisonnalités (période hivernale/estivale) ou encore ceux dont les missions comprennent des pics d'activités réguliers et facilement identifiables.

**Article 5 :** Définit que les modalités d'exercice de la journée de solidarité seront les suivantes :

- pour les agents qui effectuent plus de 35 heures par semaine et dont le temps de travail n'est pas annualisé : retenue d'une journée de RTT

- Pour les agents à 35 heures n'ayant pas droit à des RTT, les 7 heures supplémentaires travaillées au titre de la journée de solidarité font l'objet d'un fractionnement par demi-journée (3.5 heures) sur l'année civile, déterminées par l'agent en accord avec son responsable hiérarchique et inscrites au planning.

**Article 6 :** La durée annuelle de 1 607 heures sera réduite afin de tenir compte de sujétions particulières suivantes liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent : travail normal de nuit, de dimanche, travail en horaires décalés ou modulation importante du cycle de travail.

- Le travail habituel le dimanche

La durée annuelle du temps de travail, pour les agents travaillant au moins un dimanche sur 6 est réduite à hauteur de 7 heures de sujétions spéciales pour un agent à temps complet. Elle est réduite de 14 heures pour les agents travaillant au moins un dimanche sur 4, et de 28 heures pour les agents travaillant au moins un dimanche sur deux

- Horaires décalés

Les horaires décalés sont les horaires qui, majoritairement, sont fixés au-delà des bornes suivantes : 7h-20 heures. Les horaires décalés donnent droit à 7 heures de sujétions spéciales par an pour un temps complet

- Cas particulier de la police municipale

Des jours de congés spécifiques sont accordés en compensation des sujétions spéciales liées à l'exercice effectif des missions selon les dispositions arrêtées dans le cadre de l'organisation du temps de travail spécifique votée lors du comité technique du 19 octobre 2018. Le temps de travail annuel des agents de police municipale des unités de proximité, de la Brigade Motorisée, de la salle de commandement et du Centre de Surveillance Urbain est ainsi ramené à 1 557 heures annuelles

**Article 7 :** Détermine qu'il sera possible de mettre en place une organisation permettant de moduler les horaires journaliers de travail, sous réserve des nécessités de service et dans l'hypothèse où cela est explicitement prévu dans le règlement particulier d'un service et/ou d'une direction, dans le cadre d'un dispositif d'horaires variables.

**Article 8 :** Indique que la délibération et le règlement cadre annexé entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2022 et mettront fin, de facto, aux congés extra-légaux

**Article 9 :** Précise que la délibération du 27 septembre 2001 relative à la mise en œuvre de l'ARTT dans les services municipaux est abrogée à compter du 1er janvier 2022

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Le Maire

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021  
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°73**

**OBJET** : Mise en place du forfait mobilités durables

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°73

OBJET : Mise en place du forfait mobilités durables

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

**VU** le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale

**VU** l'avis du dernier comité technique

**Considérant** que le forfait mobilités durables a pour objectif d'encourager le recours à des modes de transport alternatifs et durables, tels que le vélo, le vélo électrique ou le co-voiturage pour les trajets domicile-travail,

**Considérant** que ce dispositif a tout d'abord été institué dans la fonction publique d'Etat par un décret n° 2020-543 du 9 mai 2020,

**Considérant** que le décret n° 2020-547 du 9 décembre 2020 a permis l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public,

**Considérant** que le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

**Considérant** que le montant du forfait maximum annuel est de 200 €,

**Considérant** que pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile,

**Considérant** que ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent ainsi que la proportion de sa durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé s'il a été recruté au cours de l'année, s'il est radié des cadres au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année concernée,

**Considérant** que le versement du forfait mobilités durables est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos,

**Considérant** que La collectivité se réserve la possibilité de demander tout document permettant de prouver l'effectivité de l'utilisation de tel ou tel mode de déplacement, dans le respect des modalités de contrôle définies par le décret

**Considérant** que le forfait mobilités durables sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLECHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Instaure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le forfait mobilités durables au profit des agents publics mentionnés dans le décret susvisé

**Article 2** : Autorise le bénéfice du forfait mobilités durables dès lors que les agents territoriaux mentionnés dans le décret certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec les moyens de transport ci-dessous pendant une durée minimum de 100 jours par an :

- Vélo personnel
- Vélo à pédalage assisté personnel
- Conducteur ou passager en covoiturage

**Article 3** : Détermine que le montant du forfait attribué est fixé dans l'arrêté ministériel susvisé

**Article 4** : Précise que le montant et le nombre de jours sont modulés en fonction de la quotité de temps de temps de travail de l'agent et de la durée de présence dans l'année

**Article 5** : Indique que le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport mentionné à l'article 2 établie par

l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

**Article 6** : Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration prévue à l'article 5.

**Article 7** : La collectivité se réserve la possibilité de demander tout document permettant de prouver l'effectivité de l'utilisation de tel ou tel mode de déplacement, dans le respect des modalités de contrôle définies par le décret.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°74**

**OBJET** : SPLA - Cergy-Pontoise Aménagement : rapport du mandataire pour l'année 2020

### **Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021**

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°74

OBJET : SPLA - Cergy-Pontoise Aménagement : rapport du mandataire pour l'année 2020

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-5 et L2313-1-1,

**VU** le rapport du mandataire de la Commune de Cergy au Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement au titre de l'année 2020,

**CONSIDERANT** que le rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que par ce rapport, le mandataire de la Commune de Cergy au sein du Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement rend compte au Conseil Municipal de l'activité de Cergy-Pontoise Aménagement au cours de l'année 2020 ainsi que de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020,

**Considérant** que ce rapport s'appuie sur le rapport d'activité 2020 (rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise) du Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en juin 2021 (date non fixée à ce jour).

**CONSIDERANT** que le résultat net de l'exercice 2020 laisse apparaître, après 10 exercices bénéficiaires consécutifs, une perte de 212 705,55 €. Les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 3 234 010 € pour un capital social de 2 500 000 €.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup> :** Prend acte du présent rapport du mandataire présenté par le représentant mandaté par la commune de Cergy au sein du Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2020.

Pièces consultables en mairie :

- Comptes et rapport de gestion de l'année 2020 de Cergy-Pontoise Aménagement
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration et Assemblée Générale de l'année 2020 de Cergy-Pontoise Aménagement
- Statuts de Cergy-Pontoise Aménagement et règlement intérieur du Conseil d'Administration.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°75

**OBJET :** Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°13/21 relatif à l'impression des supports de communication pour la Ville de Cergy.

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents :** Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés :** Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°75

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°13/21 relatif à l'impression des supports de communication pour la Ville de Cergy.

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** Le Code de la Commande publique,

**VU** Le procès-verbal de la CAO du 04 juin 2021.

**Considérant que** Le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 14 Avril 2021, un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires pour les lot 1,2, et 4 et mono attributaire pour le 3 et que L'objet de l'accord-cadre est l'impression des supports de communication,

**Considérant que** l'accord-cadre est passé sans montant minimum ni maximum en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique,

**Considérant que** le marché a été alloué comme suit :

Lot n°1 : Impression des supports de communication générale, type offset et numérique offset

Lot n°2 : Impression d'affiches grand format

Lot n°3 : Impression en reprographie

Lot n°4 : Fabrication et impression d'éléments de signalétique temporaire

**Considérant que** l'Accord-cadre multi-attributaires prévoit jusqu'à 3 attributaires maximum par lot (pour les lot 1, 2 et 4) sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, qui seront remis en concurrence sur toute sa durée, selon la survenance des besoins. Le lot 3 est mono attributaire.

**Considérant qu'un** avis d'appel public à la concurrence, relatif à l'impression des supports de communication pour la Ville de Cergy a été envoyé en publication le 14 Avril 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr).

**Considérant qu'à** la date limite de remise des offres fixée le 17 Mai 2021 à 12 heures, 17 candidats ont déposé un dossier et qu'un offre a été déclarée irrecevable.

**Considérant que** l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

**Considérant qu'au** regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 04 Juin 2021 a attribué l'accord-cadre aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de l'accord-cadre n°13/21 relatif à l'Accord-cadre d'impression des supports de communication pour la Ville de Cergy.

**Article 2** : Précise que l'accord-cadre est alloué comme suit :

- Lot n°1 : Impression des supports de communication générale, type offset et numérique offset
- Lot n°2 : Impression d'affiches grand format
- Lot n°3 : Impression en reprographie
- Lot n°4 : Fabrication et impression d'éléments de signalétique temporaire

**Article 3** : Précise qu'il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires pour les lots 1,2 et 4 et mono attributaire pour le lot 3, conclu sans montant minimum ni montant maximum.

**Article 4** : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an

**Article 5** : Autorise le maire à signer l'accord-cadre mono-attributaire n° 13/21 ainsi que tous les bons de commande et les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents, avec les sociétés suivantes :

Lot 1 :

- AXIOM GRAPHIC sise 2 Allée des terres Rouges - 95830 CORMEILLES EN VEXIN
- LE REVEIL DE LA MARNE sise 4 rue Henry Dunant -51200 EPERNAY
- TECHNICOM –sise 98 avenue du général de Gaulle - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Lot 2 :

- WESTGRAPHY sise 8 rue de la Briquerie - ZI de Villejames - 44350 GUÉRANDE
- AXIOM GRAPHIC sise 2 Allée des Terres Rouges - 95830 CORMEILLES EN VEXIN
- DS IMPRESSION sise 5 rue de l'Artisanat - 67170 GEUDERTHEIM

Lot 3 :

- PROCOPY PRINTEXE sise PA du Vert Galant - 18 rue des Oziers - SAINT OUEN L'AUMONE 95041 CERGY-PONTOISE CEDEX

Lot 4 :

- DUPLIGRAFIC sise 20 avenue Graham Bell - 77600 BUSSY SAINT GEORGES
- DS IMPRESSION sise 5 rue de l'Artisanat - 67170 GEUDERTHEIM
- REPROCOLOR sise ZAC Moulin Lamblin - 630 rue des Bourreliers - 59320 HELLENES LEZ HAUBOURDIN

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°76

**OBJET** : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre n°05/21 relatif à la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la ville de Cergy.

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°76

**OBJET** : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre n°05/21 relatif à la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la ville de Cergy.

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le code de la commande publique.

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 04 juin 2021.

**Considérant** que le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 12/03/2021, un appel d'offres ouvert ayant pour objet la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la Ville de Cergy.

**Considérant** que cet appel d'offres ouvert est passé en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ainsi qu'en application des articles R. 2162-2, R. 2162-3 et R. 2162-5 du Code de la commande publique et qui sont aux relatifs aux accords-cadres.

**Considérant** qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande pour le lot n°4, en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et à marchés subséquents, pour les lots n°1 à n°4, en application de l'article R. 2162-7 du Code de la commande publique, passé sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel en application de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

**Considérant** que l'accord-cadre est multi-attributaires pour le lot n°1 (3 attributaires maximum), le lot n°2 (5 attributaires maximum) et le lot n°3 (3 attributaires maximum), en application de l'article R. 2162-10 du Code de la commande publique, et l'accord-cadre est mono-attributaire pour le lot n°4, en application de l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique.

**Considérant** que la consultation est allotie comme suit, conformément aux articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du Code de la commande publique :

- Lot n°1 : Campagnes de communication de grande envergure nécessitant une équipe pluridisciplinaire,
- Lot n°2 : Campagnes de communication reposant sur un visuel et sa déclinaison,
- Lot n°3 : Exécution, mise en page de documents ad hoc ou à partir d'un modèle dans le respect de la charte et mise à jour de documents existants,
- Lot n°4 : Réalisation du journal interne de la Ville.

**Considérant** que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la Ville de Cergy, a été envoyé en publication le 12 mars 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr).

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée le 13 avril 2021 à 12 heures, 8 candidats ont déposé un dossier.

**Considérant** que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

**Considérant** qu'au regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 04 juin 2021 a attribué l'accord-cadre aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 : Campagnes de communication de grande envergure nécessitant une équipe pluridisciplinaire
  - BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS
  - TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON
  - BWAT, sise 10 avenue de l'Entreprise 95800 CERGY
  
- Lot n°2 : Campagnes de communication reposant sur un visuel et sa déclinaison
  - AGENCE DE COMMUNICATION LAFAYETTE, sise 130 rue La Fayette 75010 PARIS
  - BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS
  - TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON
  - BWAT, sise 10 avenue de l'Entreprise 95800 CERGY
  - Christine GILBERTON, sise 5 rue Bernardin de St Pierre 95610 ERAGNY SUR OISE
  
- Lot n°3 : Exécution, mise en page de documents ad hoc ou à partir d'un modèle dans le respect de la charte et mise à jour de documents existants
  - AGENCE DE COMMUNICATION LAFAYETTE, sise 130 rue La Fayette 75010 PARIS
  - BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS
  - Agence GRAND NORD GROUPE OZ'IRIS, sise 53 rue de l'Amiral Courbet - BP 81702 - 80000 AMIENS
  
- Lot n°4 : Réalisation du journal interne de la Ville.
  - TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	36	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de l'accord-cadre n°05/21 relatif à la réalisation de campagnes et de documents de communication pour la Ville de Cergy.

**Article 2** : Précise que l'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Campagnes de communication de grande envergure nécessitant une équipe pluridisciplinaire,
- Lot n°2 : Campagnes de communication reposant sur un visuel et sa déclinaison,
- Lot n°3 : Exécution, mise en page de documents ad hoc ou à partir d'un modèle dans le respect de la charte et mise à jour de documents existants,
- Lot n°4 : Réalisation du journal interne de la Ville.

**Article 3** : Précise que l'accord-cadre est multi-attributaires pour le lot n°1 (3 attributaires maximum), le lot n°2 (5 attributaires maximum) et le lot n°3 (3 attributaires maximum), et mono-attributaire pour le lot n°4, passé sans montant minimum ni montant maximum annuel.

**Article 4** : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total conformément à l'article L2125-1 du CCP.

**Article 5** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'accord-cadre, ainsi que tous les bons de commande ou tous les marchés subséquents et les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot n°1 : Campagnes de communication de grande envergure nécessitant une équipe pluridisciplinaire
  - BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS
  - TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON
  - BWAT, sise 10 avenue de l'Entreprise 95800 CERGY
- Pour le lot n°2 : Campagnes de communication reposant sur un visuel et sa déclinaison
  - AGENCE DE COMMUNICATION LAFAYETTE, sise 130 rue La Fayette 75010 PARIS
  - BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS

- TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON
- BWAT, sise 10 avenue de l'Entreprise 95800 CERGY
- Christine GILBERTON, sise 5 rue Bernardin de St Pierre 95610 ERAGNY SUR OISE
  
- Pour le lot n°3 : Exécution, mise en page de documents ad hoc ou à partir d'un modèle dans le respect de la charte et mise à jour de documents existants
- AGENCE DE COMMUNICATION LAFAYETTE, sise 130 rue La Fayette 75010 PARIS
- BATHYSCAPHE, sise 17 rue Bouchardon 75010 PARIS
- Agence GRAND NORD GROUPE OZ'IRIS, sise 53 rue de l'Amiral Courbet - BP 81702 - 80000 AMIENS
  
- Pour le lot n°4 : Réalisation du journal interne de la Ville.
- TEMPS RÉEL, sise 36 rue Devosge 21000 DIJON

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°77

**OBJET** : Convention relative à l'intervention du centre interdépartemental de gestion pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°77

**OBJET** : Convention relative à l'intervention du centre interdépartemental de gestion pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

**VU** la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 80 relatif à l'obligation de mettre en place un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, d'orienter les victimes vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection et de traiter les faits signalés.

**VU** le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

**VU** l'avis du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du 28 mai 2021.

**Considérant** la possibilité pour la commune de bénéficier d'interventions du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG) pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

**Considérant** que le CIG pour cette mission constituera une commission ad hoc composée d'un juriste spécialiste des questions statutaires, d'un préventeur chargé des missions d'inspection et en tant que de besoin de représentants de services d'accompagnement dans le champ médico-social,

**Considérant** que le CIG assurera la mission de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes de tels actes ou par des témoins de tels agissements,

**Considérant** que l'intervention du CIG portera sur l'étude de recevabilité de la saisine, l'identification des parties, la caractérisation des signalements, le suivi du traitement, l'orientation de la victime vers l'autorité compétente à laquelle le signalement et les recommandations à mettre en œuvre seront transmis,

**Considérant** que la collectivité participera aux frais d'intervention du CIG en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par le Conseil d'administration du CIG selon un tarif forfaitaire

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLECHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

**Article 1er** : Approuve les termes de la convention relative à l'interventions du CIG pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis à disposition des agents de la mairie de Cergy.

**Article 2** : Autorise le Maire à signer cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles.

**Article 3** : Précise que le forfait d'adhésion annuel pour cette intervention est fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion et qu'il s'élève pour 2021 à 950 € TTC.

**Article 4** : Dit que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2021 et peut être résiliée à l'initiative d'une des parties avec un préavis de deux mois.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°78**

**OBJET** : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°78

**OBJET** : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** l'article 1383 du code général des impôts

**Considérant** les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeuble à usage d'habitation.

**Considérant** que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	46	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	
Abstention :	3	Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriété bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- Les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat

prévus aux articles L.301.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

**Article avant dernier :** Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final :** Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**

**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°79

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

### **Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°79

**OBJET** : Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2122, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

**Considérant** la possibilité pour la commune de bénéficier d'interventions du CIG (centre interdépartemental de gestion) de la grande Couronne d'Île-de-France relatives à une mission de conseil en organisation et ressources humaines avec la mise à disposition d'un agent du centre de gestion,

**Considérant** que chaque intervention du CIG sur la base de la présente convention donnera lieu à une proposition précisant les modalités d'intervention,

**Considérant** que la participation aux frais d'intervention du CIG est fixée annuellement par le Conseil d'administration du CIG selon un tarif forfaitaire,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	39	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la Mairie de Cergy.

**Article 2** : Autorise le Maire à signer cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles.

**Article 3** : Précise que le taux horaire de ces missions est fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion et qu'il s'élève pour 2021 à 98 € TTC.

**Article 4** : Dit que cette convention est conclue pour une durée de trois ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°80**

**OBJET** : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel de la ville de Cergy

### Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021  
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore  
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

**Membres présents** : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

**Membres représentés** : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abila ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

**Membres absents** :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°80

**OBJET** : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel de la ville de Cergy

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

**VU** le code du Travail et notamment les articles L3262-5, R3262-13 et R3262-14

Considérant que la ville a mis en place pour l'ensemble de son personnel les titres restaurant par l'intermédiaire de Sodexo

Considérant qu'un certain nombre de titres restaurant du millésime 2019 n'ont pas été présentés à l'encaissement dans les délais légaux. Par conséquent, conformément à la réglementation, le groupe Sodexo a fait parvenir à la ville un chèque représentant le montant de la ristourne correspondant aux titres restaurant perdus ou périmés.

Considérant que la réglementation impose aux employeurs de verser ce chèque au Comité d'Entreprise ou aux Œuvres Sociales de l'entreprise et qu'en l'espèce, pour la ville de Cergy, l'organisme correspondant est l'Amicale du personnel. La somme doit donc être reversée, par le biais d'une subvention, à l'Amicale du personnel.

Considérant qu'afin de pouvoir verser à l'Amicale, comme cela est prévu par les textes, le montant du chèque remis à la ville par le groupe Sodexo, représentant la ristourne correspondant aux titres restaurant perdus ou périmés du millésime 2019, il y a lieu de prendre une délibération de versement d'une subvention exceptionnelle.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	49	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
--------------	----	--

Votes Contre :	0
Abstention :	0
Non-Participation :	0

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 917,14 € à l'Amicale du personnel de la ville de Cergy.

**Article avant dernier** : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

**Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021**  
**Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021**